

# DÔM SUB

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

DÔM FINANCE



## Sommaire

|                                                                                                       |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Informations concernant les placements et la gestion</b>                                           | <b>4</b>  |
| <b>Rapport d'activité</b>                                                                             | <b>7</b>  |
| <b>Rapport du commissaire aux comptes</b>                                                             | <b>11</b> |
| <b><u>COMPTES ANNUELS</u></b>                                                                         |           |
| <b>Bilan</b>                                                                                          | <b>16</b> |
| Actif                                                                                                 | 16        |
| Passif                                                                                                | 17        |
| <b>Compte de résultat</b>                                                                             | <b>18</b> |
| <b><u>ANNEXE</u></b>                                                                                  |           |
| <b>Stratégie et profil de gestion</b>                                                                 | <b>21</b> |
| <b>Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices</b>                     | <b>22</b> |
| <b>Règles &amp; méthodes comptables</b>                                                               | <b>23</b> |
| <b>Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice</b>                                          | <b>26</b> |
| <b>Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice</b>                                 | <b>27</b> |
| <b>Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions</b>                                      | <b>28</b> |
| <b>Expositions directes et indirectes sur les différents marchés</b>                                  | <b>29</b> |
| Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)                              | 29        |
| Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition            | 29        |
| Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)                              | 30        |
| Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité     | 31        |
| Exposition directe sur le marché des devises                                                          | 32        |
| Exposition directe aux marchés de crédit                                                              | 33        |
| Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie                                         | 34        |
| Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion                                                  | 35        |
| <b>Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat</b>                                | <b>36</b> |
| Créances et dettes - ventilation par nature                                                           | 36        |
| Frais de gestion, autres frais et charges                                                             | 37        |
| Engagements reçus et donnés                                                                           | 39        |
| Acquisitions temporaires                                                                              | 39        |
| Instruments d'entités liées                                                                           | 40        |
| <b>Détermination et ventilation des sommes distribuables</b>                                          | <b>41</b> |
| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                                      | 41        |
| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes             | 42        |
| <b>Inventaire des actifs et passifs</b>                                                               | <b>43</b> |
| <b>Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>                  | <b>46</b> |
| <b>Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b> | <b>49</b> |

|                                                                                                      |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)</b> | <b>49</b> |
| <b>Synthèse de l'inventaire</b>                                                                      | <b>50</b> |
| <b>Informations SFDR</b>                                                                             | <b>51</b> |

|                                    |                                                                                 |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Commercialisateur</b>           | DÔM FINANCE                                                                     |
| <b>Société de gestion</b>          | DÔM FINANCE<br>39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017- PARIS.                   |
| <b>Dépositaire et Conservateur</b> | SOCIETE GENERALE SA<br>75886 Paris Cedex 18.                                    |
| <b>Centralisateur</b>              | SOCIETE GENERALE<br>32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.                     |
| <b>Commissaire aux comptes</b>     | DELOITTE<br>Tour Majunga 6 Place de la Pyramide<br>92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX |

### AVERTISSEMENT

**Le fonds est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.**

**La valeur de part du fonds est susceptible de fluctuer de manière importante en fonction de différents facteurs liés à des changements propres aux entreprises représentées en portefeuille, aux évolutions des taux d'intérêts, des chiffres macroéconomiques ou de la législation juridique et fiscale.**

## Informations concernant les placements et la gestion

### Classification :

Obligations et autres titres de créances internationaux.

### Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les revenus sont intégralement capitalisés.

### Objectif de gestion :

DÔM SUB a pour objectif de réaliser, sur un horizon de trois ans, une performance annuelle égale à l'ESTER capitalisé augmenté de 300 points de base, avec une volatilité hebdomadaire annualisée cible de 8%, en tirant parti des opportunités du marché obligataire. Ce fonds sera actif dans les opérations de trading, les frais de transactions pourront donc être importants mais sont pris en compte dans l'objectif de performance mentionné ci-dessus qui est net de tous les frais.

Il s'agit d'un objectif relevant des hypothèses de la société de gestion. Ce dernier pourrait ne pas être atteint en fonction des conditions de marché.

### Indicateur de référence :

La performance de DÔM SUB pourra être comparée à l'ESTER capitalisé augmenté de 300 points de base. L'ESTER correspond au taux interbancaire au jour le jour de la zone Euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro. Code Bloomberg : OIESTR.

Sur les critères extra-financiers, le fonds est comparé à son univers d'investissement qui regroupe l'ensemble des émetteurs de l'industrie des financières couverts par notre fournisseur de données extra-financières. Il n'existe pas d'indice spécifique désigné comme référence pour déterminer si ce produit financier est conforme aux critères environnementaux et/ou sociaux qu'il promeut et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le FCP.

### Stratégie d'investissement :

Le fonds sera investi dans des obligations ou titres de créance émis par des institutions financières principalement européennes. L'univers d'investissement inclut notamment les différentes catégories de dettes subordonnées. Ces titres de créance présentent un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.

Les choix d'investissement sont totalement discrétionnaires et résultent d'une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur et de la valeur relative des titres de l'univers d'investissement.

La fourchette de sensibilité du fonds varie de -2 à 10.

Le fonds est exposé de façon accessoire à un risque de change.

La durée recommandée de détention des parts est de 3 ans.

#### **Profil de risque :**

##### **Risques spécifiques au processus de gestion :**

Le fonds est investi jusqu'à 110% dans des dettes émises par des institutions financières qui peuvent s'avérer volatiles et peu liquides dans les périodes de crises.

##### **Risque de perte en capital :**

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être intégralement restitué.

##### **Risque lié à la gestion discrétionnaire :**

Le fonds cherche à générer de la performance par des anticipations à la hausse ou à la baisse de l'évolution du cours des instruments composant son univers de gestion. Ces anticipations peuvent être erronées et conduire à une contre-performance provoquant une performance inférieure à l'objectif de gestion. En cas d'évolution défavorable de ces anticipations, (hausse des positions vendeuses et/ou baisse des positions acheteuses), la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

##### **Risque de crédit :**

Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. L'OPCVM peut en particulier investir dans des titres High Yield (de notation inférieure à BBB-) et à hauteur de 10% dans des titres de notation inférieure à B- selon la notation interne de Dôm Finance. La valeur des titres de créance et obligations dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

##### **Risque lié aux obligations convertibles :**

L'OPCVM peut être investi en obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, niveau des primes de risque sur les émetteurs, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution de la volatilité implicite de l'action sous-jacente de l'obligation convertible ou échangeable. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

##### **Risque lié aux titres de créance subordonnés :**

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

##### **Risque de taux :**

Les variations des marchés de taux peuvent entraîner des variations de l'actif pouvant avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds : le fonds pouvant être composé jusqu'à 100% en supports de taux courts, la valeur liquidative peut baisser en cas de hausse des taux.

**Risque de change :** Les investissements libellés en devise étrangère sont couverts contre le risque de change, mais un risque accessoire demeure, à hauteur de 10%.

##### **Risque de conflits d'intérêts :**

Le risque de conflit d'intérêt peut advenir en particulier lors de la conclusion d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres avec des contreparties liées au groupe auquel appartient la société de gestion. Le FCP n'est pas exposé à ce risque, la société de gestion ne réalisant aucune des opérations visées avec une contrepartie liée à son groupe.

**Risque extra-financier :** La prise en compte de risques environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, ainsi que la prise en compte de la durabilité dans le processus d'investissement reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur intégration peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance financière de l'OPCVM pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères extra-financiers. Par ailleurs, les notations ESG reposent sur des évaluations sans norme stricte de marché. Celles-ci peuvent laisser place à la subjectivité et entraîner une différence de notation d'un fournisseur à un autre.

**Risque de durabilité :** Les risques en matière de durabilité sont définis par le Règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. » (Article 3). Le risque en matière de durabilité est principalement lié aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique ainsi qu'aux changements de réglementation (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et affecter significativement d'autres risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

#### Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

##### Tous souscripteurs

Montant minimal de souscription : 1.000.000 € pour la part I et 10.000.000 € pour la part C et un centième de part pour les souscriptions ultérieures, quelle que soit la part concernée.

L'horizon d'investissement minimum recommandé est de 3 ans. Le souscripteur recherche une performance annuelle égale à ESTER capitalisé augmenté de 300 points de base, avec une volatilité hebdomadaire annualisée cible de 8%. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à 3 ans mais aussi de votre désir de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements pour ne pas être uniquement exposé aux risques de cet OPCVM.

##### Indications sur le régime fiscal :

Selon le régime fiscal du souscripteur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

*Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.*

- *Le prospectus de l'Opc et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Dôm Finance -39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017- PARIS. . Tél : 01.45.08.77.50.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 30 mai 2017.*
- *Date de création du Fonds : 26 juin 2017.*

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 1/ Politique de gestion

### a. L'année 2025 : Disparité des performances et volatilité

L'année 2025 a été contrastée pour les principaux actifs financiers. Alors que les actions européennes et plus globalement mondiales réalisaient une performance élevée et que les cours de l'or et des métaux précieux battaient des records, le dollar reculait nettement tout comme les marchés de dettes souveraines malgré des politiques monétaires toujours accommodantes. L'année a également été marquée par des épisodes de forte volatilité dont l'origine réside largement dans le caractère erratique de la politique de la nouvelle administration américaine dans 3 domaines cruciaux, les relations commerciales, le dollar, la géopolitique mondiale.

- Forte performance des actions européennes malgré la guerre commerciale

Les indices européens d'actions ont entamé l'année 2025 sur une note très positive, portés principalement par des résultats et des perspectives des sociétés mettant en lumière leur valorisation relative attractive, mais aussi par l'anticipation de plans de relance massifs en Allemagne.

Cet élan allait être coupé net par la montée des craintes relatives à la politique commerciale américaine et son tournant protectionniste. Amorcé dès le mois de mars, par l'annonce de taxes douanières sur l'acier et l'aluminium ainsi que sur les importations en provenance du Canada et du Mexique, ce virage vers le protectionnisme allait trouver son point culminant le 2 avril, décrété « Liberation Day » par Donald Trump qui annonçait des tarifs douaniers exorbitants frappant l'ensemble des partenaires commerciaux, par exemple, 25% sur les importations en provenance de l'Union européenne, du Japon et de la Corée, 54% pour celles venant de Chine. S'ensuivait un mini séisme financier alimenté par la crainte d'un choc à la fois inflationniste par la répercussion sur les prix des augmentations des tarifs et récessif par le ralentissement du commerce mondial : le SnP et la plupart des indices mondiaux plongeaient de plus de 10% en quelques séances, le dollar chutait dans les mêmes proportions, le taux 10 ans s'envolait de 50 bps témoignant de la défiance des investisseurs internationaux envers les actifs américains. Face à la pression des marchés, le Président américain faisait rapidement volteface et suspendait l'application des hausses de tarifs au-delà de 10pc ouvrant la période des négociations, permettant un fort rebond des indices qui se poursuivait en mai.

Les négociations avec l'Union européenne se soldaient au mois d'août par un accord instaurant un tarif général de 15% sur les exportations vers les USA, accord peu favorable mais qui laissait mutiques des marchés fatalistes.

- Les banques centrales à la rescousse

Comme l'année précédente, les actions européennes ont été soutenues, au moins au premier semestre par la poursuite par la BCE de sa politique de baisse de ses taux directeurs. Permise par le ralentissement de l'inflation et favorisée par une croissance plutôt faible notamment en Allemagne, elle s'est traduite par 4 baisses de 25 bps pour ramener le taux de dépôts à 2%, niveau considéré comme le taux neutre et justifiant une pause prolongée.

Mais l'action la plus favorable pour les marchés actions est venue de la FED qui a non seulement ré- enclenché en septembre un nouveau cycle de baisse de ses taux directeurs (3 baisses de 25 bps réalisées fin 2025) mais a également repris la politique d'expansion de son bilan.

La conjonction de ce contexte monétaire favorable et d'un environnement macroéconomique en amélioration avec notamment des perspectives de croissance revues à la hausse, favorisait les actions européennes qui terminaient l'année 2025 sur un tempo haussier soutenu, particulièrement pour le secteur bancaire et les secteurs cycliques semis conducteurs, construction, métaux, énergie, tandis que le secteur automobile, celui du luxe ou encore des logiciels accentuaient leur baisse.

- Hausse des rendements des taux longs souverains.

2025 a en revanche été négative pour les marchés européens de dettes souveraines. Ils ne se sont jamais véritablement remis du double choc causé au mois de mars par les craintes inflationnistes avivées par les premières hausses des tarifs douaniers américains et surtout par l'annonce de 2 plans de relance massifs en Allemagne pour un montant cumulé de près de 1000 milliards d'euros. Voir l'Allemagne s'affranchir de ses propres règles de limitation de l'endettement et quitter le camp de la discipline budgétaire a provoqué une envolée des rendements du Bund 10 qui se tendait de plus de 50 bps dont 30 le jour de l'annonce pour approcher les 3%, entraînant une tension sur l'ensemble des taux des dettes d'Etat. Malgré une détente à la mi-avril avec la marche arrière sur les tarifs opérés par D Trump, ce thème de l'augmentation des besoins de financement continuait de résonner toute l'année, d'autant que l'arrêt de la dynamique de baisse des taux directeurs de la BCE privait les marchés d'un facteur de soutien.

Les marchés du crédit corporate étaient mieux orientés grâce au resserrement des spreads.

- Baisse du dollar, hausse de l'or

2025 a également été marquée par l'accélération du mouvement de dédollarisation du monde financier. Ce mouvement structurel lié à la remise en cause de l'hégémonie américaine par la montée en puissance d'économies concurrentes dont la Chine a été amplifié par un certain nombre de facteurs particuliers qui ont pour point commun le caractère erratique de la politique menée par le nouveau Président : annonces spectaculaires suivies de volte-face sur les tarifs douaniers, déclarations

intempestives en faveur de la baisse du dollar, politique assumée d'augmentation des déficits, attaques répétées contre la FED, illisibilité de la politique extérieure, tout cela contribue à l'installation d'un climat de défiance et d'une prime de risque négative sur la devise américaine.

Dans ce contexte d'incertitudes commerciales, de tensions persistantes en Ukraine, à Gaza et en Iran, de politiques monétaires et budgétaires toujours plus accommodantes, les actifs refuges ont fortement progressé. L'or a enregistré une performance historique, soutenue par la baisse du dollar, les achats des banques centrales et la recherche de protection face aux risques géopolitiques et commerciaux.

Au total, 2025 a été une année heurtée, marquée par le retour du protectionnisme américain, la faiblesse du dollar et des marchés de taux, dans un environnement de marchés actions performants mais durablement plus volatils.

#### b. Stratégie d'investissement

DÔM SUB cherche à réaliser une performance supérieure à Eonia + 3% avec une volatilité de l'ordre de 8%. La stratégie mise en œuvre repose principalement sur des opérations d'achat et de vente d'obligations émises par des institutions financières.

Le processus d'investissement consiste à détecter les opportunités existant sur le marché des obligations subordonnées financières (Tier 1 et Tier 2) et accessoirement sur le marché des obligations senior financières (NPS et Senior). Les gérants se portent alors acheteurs des titres présentant un couple rendement/risque intéressant, et vendent la position lorsque l'objectif de performance est atteint. Le risque de taux est couvert de manière dynamique, le risque de change de façon systématique.

La sensibilité taux a varié entre 2.2% et 3.2% sur l'année. Nous avons allongé la duration moyenne du fonds pour profiter de la pentification significative des taux, malgré des spreads de crédit très serrés. L'Itraxx des subordonnées financières est en effet passé de 113pb à 93pb sur l'année, après une pointe à 160pb lors de l'épisode des tarifs douaniers. La dynamique de consolidation du secteur continue mais est déjà bien intégrée dans les prix. Nous avons commencé à investir dans des obligations d'établissements bancaires situés dans des zones d'Europe à plus forte croissance (Pologne, Croatie, Roumanie, Slovaquie). Nous avons également pris des profits sur les Legacy Tier 1 bancaires, obligations déclassifiées par Bâle II, ne faisant plus partie des fonds propres des banques, qui s'étaient bien appréciées. A noter que le fonds est également intervenu sur le marché primaire, très dynamique en 2025.

#### c. Perspectives 2026 :

L'environnement pour l'année à venir s'annonce plus incertain. Les risques géopolitiques, les évolutions potentielles des politiques commerciales, ainsi qu'un possible ralentissement de la croissance mondiale constituent autant de facteurs de vigilance pour la gestion. D'autant que les spreads de crédit sont sur des points bas, du fait de l'afflux de liquidités et de l'appétit pour le risque des investisseurs. Les banques centrales seront susceptibles de garder leurs taux directeurs inchangés, plus longtemps qu'anticipé par le marché, et les besoins de financement des états de la zone euro ne cessent d'augmenter (défense et infrastructures), exerçant des pressions haussières sur les taux d'intérêt long terme.

#### 2/ Performances

Le fonds a comme indice de référence l'Ester Capitalisé +300pbs.

|           | Fonds   | Indice  | Différence |
|-----------|---------|---------|------------|
| 2025      | +4.94%  | +5,18%  | -0.24%     |
| Création  | +30.17% | +37.19% | -7.02%     |
| Annualisé | +3.14%  | +3.78%  | -0,64%     |

Les performances passées ne préjugent pas les performances futures de l'OPCVM et ne sont pas constantes dans le temps.

#### 3/ Indications sur les principaux mouvements intervenus en 2025

Achats :

|            |              |                                |              |
|------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| 23/12/2025 | FR0011451905 | DOM ALPHA OBLIGAT.CREDIT I FCP | 1 301 913,54 |
| 16/05/2025 | FR001400ZQ88 | MATMUT 4,625%25-230236         | 1 092 003,00 |
| 09/10/2025 | XS3200137803 | GORESI 6 3/4 10/16/35          | 1 000 300,00 |
| 12/05/2025 | XS3073350269 | HSBC HLDGS 25/36 FLR MTN       | 1 000 000,00 |
| 25/06/2025 | FR0014010XH0 | KLESIA 5.07 03/07/2035         | 1 000 000,00 |



Ventes :

|            |              |                                |              |
|------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| 17/06/2025 | XS2286011528 | BCO SABADELL 21/31MTN FLR      | 1 502 178,08 |
| 19/12/2025 | FR0011451905 | DOM ALPHA OBLIGAT.CREDIT I FCP | 1 299 296,84 |
| 03/06/2025 | IT0005561243 | BPER BANCA 23/29 FLR MTN       | 1 126 561,64 |
| 13/06/2025 | XS2676882900 | BCA PASCH.SI. 23/27 FLR        | 1 099 205,48 |
| 20/05/2025 | IT0005630147 | BPER BANCA 25/31 FLR MTN       | 1 027 413,01 |

#### 4/ Information relative aux instruments financiers du groupe

Les mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres au cours de l'exercice n'ont pas concerné d'instruments financiers détenus en portefeuille émis par la société de gestion ou par les entités de son groupe.

Au 31 décembre 2025, le fonds DÔM SUB détenait 5.64% de son actif net dans les OPC émis par la société de gestion.

#### 5/ Droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L533-22 du Code monétaire et financier, la politique d'engagement actionnarial, la politique de vote et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles DOM FINANCE a exercé ses droits de vote sont accessibles sur le site de la société de gestion.

#### 6/ Procédure de choix des intermédiaires

Une sélection d'intermédiaires est établie par produits traités (actions, taux). Pour chaque intermédiaire, un montant maximum est accordé correspondant au cumul des opérations traitées et dont le dénouement n'est pas encore intervenu (période comprise entre la date d'opération et la date de règlement-livraison). Ce montant maximum est fonction de l'appréciation de la solidité financière de l'établissement (ou de son compensateur) et de la nature des produits traités.

La sélection des intermédiaires s'effectue principalement sur la base des critères suivants :

- Objectif : recherche des meilleures conditions de prix ;
- Critères discriminants : coût et sécurité du règlement / livraison et qualité du traitement back-office ;
- Critères niveau 1 : niveaux des courtages payés aux intermédiaires ; qualité d'exécution ;
- Critères niveau 2 : qualité du service vente ; services spécifiques d'exécution (paniers ...) ; qualité du reporting périodique sur les transactions réalisées. Des critères supplémentaires interviendront en fonction de la classe d'actifs concernée.

Revue périodique par le comité de sélection des intermédiaires de DÔM FINANCE.

Semestriellement, le comité de sélection des intermédiaires passe en revue l'ensemble des intermédiaires.

#### 7/ Communication des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

Ce Fonds prend en compte les critères ESG.

#### 8/ Règlement SFDR

Cet OPCVM relève de l'article 8 du règlement SFDR

Au 31/12/2025, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 7.69 sur une échelle de 0 à 10.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### 9/ Rapport sur les frais d'intermédiation

DÔM Finance n'est pas tenue d'élaborer le présent document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » dans la mesure où elle a recours à des services de recherche externe et des services d'exécution d'ordres et que les frais d'intermédiation, versés aux intermédiaires de marché ont représenté pour l'exercice 2025 un montant inférieur à 500 000€.

#### 10/ Risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

#### 11/ Changement intervenu au cours de l'exercice

Aucun changement substantiel n'est intervenu sur l'exercice.

#### 12/ Rémunération

La politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs de l'OPC que les gérants gèrent. Un rapport sur la politique de rémunération est disponible auprès de la société de gestion.

DOM FINANCE a versé des rémunérations à 33 personnes en 2025, dont la rémunération globale brute salarié s'élevait à 3 994 K€ sur l'année 2025.

La partie variable (primes et gratifications) s'est élevée à un montant global de 274 K€ sur l'année 2025.

**Tableau de suivi des rémunérations : Effectif 33 personnes**

|                                                              | Rémunérations fixes | Rémunérations variables | Nombre de bénéficiaires |
|--------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------|-------------------------|
| Montant total des rémunérations versées pour l'exercice 2025 | 3 994 K€            | 274 k€                  | 33                      |

|                                                                                    | Preneurs de risques | Nombre de bénéficiaires | Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque des OPC | Nombre de bénéficiaires |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2025 (fixes et variables) | 3 037 k€            | 17                      | 1 770 k€                                                                 | 11                      |

**13/ Utilisation d'instruments financiers dérivés**

Le FCP DÔM SUB intervient sur les futures et options des marchés de taux, d'actions et de change négociés sur un marché réglementé, à des fins de couverture.

L'utilisation d'instruments financiers dérivés n'a pas pour objet d'augmenter l'exposition globale du portefeuille.

Au 31 décembre 2025, l'exposition obtenue à travers l'utilisation des instruments financiers dérivés se montait à 5.35 % de l'actif net pour les futures de taux et 2.55% de l'actif net pour les futures de change.

**14/ Techniques de gestion efficaces du portefeuille**

Le FCP n'a pas recours aux techniques de gestion efficaces de portefeuille.

**15/ Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR**

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

## DÔM SUB

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
DÔM FINANCE

39 rue Mstislav Rostropovitch  
75017 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP DÔM SUB,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif DÔM SUB constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 180 €  
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris de France  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles  
S72 028 041 RCS Nanterre  
TVA : FR 02 572 028 041  
Une entité du réseau Deloitte

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

**Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes



d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 12 mai 2026

Paris La Défense, le 12 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Virginie Gaitte*

Virginie GAITTE

## COMPTES ANNUELS



# BILAN

## Actif

|                                                                                    | 31/12/2025           | 31/12/2024           |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Devise                                                                             | EUR                  | EUR                  |
| <b>Immobilisations corporelles nettes</b>                                          | -                    | -                    |
| <b>Titres financiers</b>                                                           |                      |                      |
| <b>Actions et valeurs assimilées (A) <sup>(1)</sup></b>                            | -                    | -                    |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                     | -                    | -                    |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                 | -                    | -                    |
| <b>Obligations convertibles en actions (B) <sup>(1)</sup></b>                      | <b>1 930 784,06</b>  | <b>2 398 742,71</b>  |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                     | 1 930 784,06         | 2 398 742,71         |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                 | -                    | -                    |
| <b>Obligations et valeurs assimilées (C) <sup>(1)</sup></b>                        | <b>56 556 069,06</b> | <b>56 044 436,29</b> |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                     | 56 556 069,06        | 56 044 436,29        |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                 | -                    | -                    |
| <b>Titres de créances (D)</b>                                                      | -                    | -                    |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                     | -                    | -                    |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                 | -                    | -                    |
| <b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>                               | <b>4 094 443,03</b>  | <b>3 018 336,70</b>  |
| OPCVM                                                                              | 4 094 443,03         | 3 018 336,70         |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne                    | -                    | -                    |
| Autres OPC et fonds d'investissement                                               | -                    | -                    |
| <b>Dépôts (F)</b>                                                                  | -                    | -                    |
| <b>Instruments financiers à terme (G)</b>                                          | <b>20 414,92</b>     | <b>105 389,44</b>    |
| <b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>                                       | -                    | -                    |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension                     | -                    | -                    |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie                              | -                    | -                    |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés                               | -                    | -                    |
| Titres financiers empruntés                                                        | -                    | -                    |
| Titres financiers donnés en pension                                                | -                    | -                    |
| Autres opérations temporaires                                                      | -                    | -                    |
| <b>Prêts (I)</b>                                                                   | -                    | -                    |
| <b>Autres actifs éligibles (J)</b>                                                 | -                    | -                    |
| <b>Sous-total actifs éligibles I =<br/>(A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b> | <b>62 601 711,07</b> | <b>61 566 905,14</b> |
| <b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>                                     | <b>102 079,51</b>    | <b>104 873,34</b>    |
| <b>Comptes financiers</b>                                                          | <b>4 317 207,33</b>  | <b>2 275 501,07</b>  |
| <b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>                        | <b>4 419 286,84</b>  | <b>2 380 374,41</b>  |
| <b>Total Actif I + II</b>                                                          | <b>67 020 997,91</b> | <b>63 947 279,55</b> |

<sup>(1)</sup> Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.



## BILAN

## Passif

|                                                                         | 31/12/2025           | 31/12/2024           |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Devise                                                                  | EUR                  | EUR                  |
| <b>Capitaux propres :</b>                                               |                      |                      |
| Capital                                                                 | 63 830 422,31        | 58 033 479,85        |
| Report à nouveau sur revenu net                                         | -                    | -                    |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes              | -                    | -                    |
| Résultat net de l'exercice                                              | 3 152 027,98         | 5 791 684,10         |
| <b>Capitaux propres I</b>                                               | <b>66 982 450,29</b> | <b>63 825 163,95</b> |
| <b>Passifs de financement II <sup>(1)</sup></b>                         | <b>-</b>             | <b>-</b>             |
| <b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II) <sup>(1)</sup></b> | <b>66 982 450,29</b> | <b>63 825 163,95</b> |
| <b>Passifs éligibles :</b>                                              |                      |                      |
| <b>Instruments financiers (A)</b>                                       | <b>-</b>             | <b>-</b>             |
| Opérations de cession sur instruments financiers                        | -                    | -                    |
| Opérations temporaires sur titres financiers                            | -                    | -                    |
| <b>Instruments financiers à terme (B)</b>                               | <b>20 414,92</b>     | <b>105 389,44</b>    |
| <b>Emprunts</b>                                                         | <b>-</b>             | <b>-</b>             |
| <b>Autres passifs éligibles (C)</b>                                     | <b>-</b>             | <b>-</b>             |
| <b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>                     | <b>20 414,92</b>     | <b>105 389,44</b>    |
| <b>Autres passifs :</b>                                                 |                      |                      |
| <b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>                           | <b>18 132,70</b>     | <b>16 726,16</b>     |
| <b>Concours bancaires</b>                                               | <b>-</b>             | <b>-</b>             |
| <b>Sous-total autres passifs IV</b>                                     | <b>18 132,70</b>     | <b>16 726,16</b>     |
| <b>Total Passifs: I + II + III + IV</b>                                 | <b>67 020 997,91</b> | <b>63 947 279,55</b> |

<sup>(1)</sup> Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

# COMPTE DE RÉSULTAT

|                                                                             | 31/12/2025          | 31/12/2024          |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Devise                                                                      | EUR                 | EUR                 |
| <b>Revenus financiers nets</b>                                              |                     |                     |
| <b>Produits sur opérations financières</b>                                  |                     |                     |
| Produits sur actions                                                        | -                   | -                   |
| Produits sur obligations                                                    | 2 199 453,55        | 2 415 601,32        |
| Produits sur titres de créance                                              | -                   | -                   |
| Produits sur des parts d'OPC <sup>(1)</sup>                                 | -                   | -                   |
| Produits sur instruments financiers à terme                                 | -                   | -                   |
| Produits sur opérations temporaires sur titres                              | -                   | -                   |
| Produits sur prêts et créances                                              | -                   | -                   |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles                             | -                   | -                   |
| Autres produits financiers                                                  | 53 662,65           | 90 082,62           |
| <b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>                       | <b>2 253 116,20</b> | <b>2 505 683,94</b> |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                                   |                     |                     |
| Charges sur opérations financières                                          | -                   | -                   |
| Charges sur instruments financiers à terme                                  | -                   | -                   |
| Charges sur opérations temporaires sur titres                               | -                   | -                   |
| Charges sur emprunts                                                        | -                   | -                   |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles                              | -                   | -                   |
| Charges sur passifs de financement                                          | -                   | -                   |
| Autres charges financières                                                  | -1 805,58           | -3 518,38           |
| <b>Sous-total charges sur opérations financières</b>                        | <b>-1 805,58</b>    | <b>-3 518,38</b>    |
| <b>Total Revenus financiers nets (A)</b>                                    | <b>2 251 310,62</b> | <b>2 502 165,56</b> |
| <b>Autres produits :</b>                                                    |                     |                     |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC                      | -                   | -                   |
| Versements en garantie de capital ou de performance                         | -                   | -                   |
| Autres produits                                                             | -                   | -                   |
| <b>Autres charges :</b>                                                     |                     |                     |
| Frais de gestion de la société de gestion                                   | -196 283,81         | -186 949,11         |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement                 | -                   | -                   |
| Impôts et taxes                                                             | -                   | -                   |
| Autres charges                                                              | -                   | -                   |
| <b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>                     | <b>-196 283,81</b>  | <b>-186 949,11</b>  |
| <b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation<br/>C = A + B</b> | <b>2 055 026,81</b> | <b>2 315 216,45</b> |
| <b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>                    | <b>-193,63</b>      | <b>-28 215,90</b>   |
| <b>Sous-total revenus nets I = C + D</b>                                    | <b>2 054 833,18</b> | <b>2 287 000,55</b> |

<sup>(1)</sup> Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

## COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

|                                                                                              | 31/12/2025          | 31/12/2024          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Devise                                                                                       | EUR                 | EUR                 |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>               |                     |                     |
| Plus et moins-values réalisées                                                               | 1 047 735,06        | -407 369,61         |
| Frais de transactions externes et frais de cession                                           | -4 252,61           | -3 044,20           |
| Frais de recherche                                                                           | -                   | -                   |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs                                | -                   | -                   |
| Indemnités d'assurance perçues                                                               | -                   | -                   |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus                                    | -                   | -                   |
| <b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>    | <b>1 043 482,45</b> | <b>-410 413,81</b>  |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>                           | <b>-19,88</b>       | <b>13 661,20</b>    |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>                                      | <b>1 043 462,57</b> | <b>-396 752,61</b>  |
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>                |                     |                     |
| Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles | 89 434,57           | 3 953 200,18        |
| Écarts de change sur les comptes financiers en devises                                       | -35 538,50          | 23 913,94           |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir                               | -                   | -                   |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs                                | -                   | -                   |
| <b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G</b>      | <b>53 896,07</b>    | <b>3 977 114,12</b> |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>                            | <b>-163,84</b>      | <b>-75 677,96</b>   |
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>                                      | <b>53 732,23</b>    | <b>3 901 436,16</b> |
| <b>Acomptes :</b>                                                                            |                     |                     |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J                                    | -                   | -                   |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K           | -                   | -                   |
| <b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>                               | <b>-</b>            | <b>-</b>            |
| <b>Impôt sur le résultat V</b>                                                               | <b>-</b>            | <b>-</b>            |
| <b>Résultat net I + II + III - IV - V</b>                                                    | <b>3 152 027,98</b> | <b>5 791 684,10</b> |

**ANNEXE**

An abstract graphic consisting of several overlapping, flowing blue shapes that originate from the bottom left and sweep upwards and to the right, filling the lower half of the page. The shades of blue vary from a very light, almost white hue to a medium blue.

## STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

### Objectif de gestion :

DÔM SUB a pour objectif de réaliser, sur un horizon de trois ans, une performance annuelle égale à l'ESTER capitalisé augmenté de 300 points de base, avec une volatilité hebdomadaire annualisée cible de 8%, en tirant parti des opportunités du marché obligataire. Ce fonds sera actif dans les opérations de trading, les frais de transactions pourront donc être importants mais sont pris en compte dans l'objectif de performance mentionné ci-dessus qui est net de tous les frais.

Il s'agit d'un objectif relevant des hypothèses de la société de gestion. Ce dernier pourrait ne pas être atteint en fonction des conditions de marché.

## TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| Exprimés en EUR        | 31/12/2025           | 31/12/2024    | 29/12/2023    | 30/12/2022    | 31/12/2021    |
|------------------------|----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Actif net total</b> | <b>66 982 450,29</b> | 63 825 163,95 | 60 468 618,05 | 56 042 675,42 | 62 909 222,83 |

| Exprimés en EUR | 31/12/2025 | 31/12/2024 | 29/12/2023 | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|-----------------|------------|------------|------------|------------|------------|
|-----------------|------------|------------|------------|------------|------------|

### PART C

FR0013256245

|                                                                                         |                   |           |            |            |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------|------------|------------|------------|
| Nombre de parts ou actions                                                              | <b>5 145,6839</b> | 5 145,26  | 5 361,1600 | 5 456,4790 | 5 517,4790 |
| Valeur liquidative unitaire                                                             | <b>13 017,21</b>  | 12 404,65 | 11 279,01  | 10 270,84  | 11 401,80  |
| Distribution unitaire sur revenu net<br>(y compris acomptes)                            | -                 | -         | -          | -          | -          |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes<br>(y compris acomptes) | -                 | -         | -          | -          | -          |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur<br>(personnes physiques) <sup>(1)</sup>    | -                 | -         | -          | -          | -          |
| Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>                                                  | <b>602,11</b>     | 367,37    | 104,38     | 548,73     | 361,07     |

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

# RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

## Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

## Règles d'évaluation des actifs

DÔM Finance se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des OPCVM/FIA.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté du bilan selon les règles suivantes :

### Valeurs mobilières négociables sur un marché réglementé :

1- Les actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) sont valorisés sur la base des cours de bourse à la clôture en J.

2- Obligations, titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

La société de gestion valorise les obligations et assimilés françaises et étrangères autant que possible sur la base de cours fin de journée, contribués correspondant au « mid BGN » de Bloomberg.

Dans le cas où cette valorisation ne serait pas disponible ou non représentative d'une valeur de marché, elle valorise sur la base du cours fin de journée d'un contributeur alternatif ou d'une bourse cotée, si ce cours est représentatif d'une valeur de marché.

A défaut, les titres sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Le cours ainsi retenu fait l'objet d'un justificatif annexé à chaque valorisation.

Les titres de créances négociables à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, la surcote / décote est amortie linéairement sur le nombre de jours restants jusqu'à l'échéance. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts ainsi que la surcote / décote sont linéarisés.

### Titres d'OPCVM/FIA en portefeuille :

Les OPCVM/FIA sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue.

### Les instruments financiers à terme :

- Les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à la valeur probable de négociation selon les modèles reconnus de marché.

### Opérations d'échange (swaps) :

Les swaps de taux à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché sur la base de courbe de taux selon la méthode d'interpolation du taux à maturité. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, les swaps de taux sont valorisés jusqu'à l'échéance sur la base du dernier taux connu. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts sont linéarisés.

Les opérations à terme sur devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- Les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel négociés sur un marché réglementé sont valorisés au cours de compensation du jour.

### Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés et de la créance correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Emprunts d'espèces :** - Les emprunts d'espèces sont évalués selon les conditions contractuelles.

**Devises :** Les cours en devises étrangères sont convertis en euro selon le cours des devises respectives au jour de l'évaluation. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du RCCI de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

**Modalités pratiques**

La valorisation est effectuée à partir des données recueillies par le valorisateur à l'aide de ses différentes sources de données en application des règles précédentes.

**Règles de comptabilisation**

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus. Les revenus sont enregistrés en coupon encaissé.

Les titres en portefeuille sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle.

Les données comptables ne font l'objet d'aucune réintégration ou rectification pour l'arrêté des comptes de l'exercice. Cette méthode est par conséquent, cohérente avec celle utilisée pour le calcul des valeurs liquidatives (principe de constance des méthodes de calcul).

**Swing Pricing**

La société de gestion a mis en place, à compter de la valeur liquidative en date du 8 janvier 2024, une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds afin de préserver l'intérêt des porteurs présents sur le fonds en faisant supporter aux seuls investisseurs sortants lors de mouvements de rachats massifs, le poids du coût du réaménagement du portefeuille.

Le Swing Pricing avec seuil de déclenchement est un mécanisme, encadré par une procédure interne, par lequel la valeur liquidative peut être ajustée en cas de dépassement du seuil de déclenchement dit seuil de Swing Pricing. Ce seuil est indiqué en pourcentage de l'actif net de l'OPC et il est préétabli par la société de gestion.

Ainsi si au jour de la centralisation, le total des ordres de rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du fonds dépasse le seuil de Swing Pricing le mécanisme d'ajustement est activé et la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse. Cette valeur liquidative ajustée est dite valeur liquidative « swinguée ».

Les paramètres du seuil de déclenchement et de coûts de réajustement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Celle-ci a également la possibilité de les modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers.

Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes de parts et le mécanisme s'applique à l'ensemble du fonds.

La volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à préserver le caractère confidentiel de cette information.

**Devise de comptabilité**

Euro.

**Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.



**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont égales au résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

Le résultat net inclut :

- Les revenus nets (poche 1)
- Les plus ou moins-values réalisées nettes de frais (poche 2)
- Les plus ou moins-values latentes (poche 3)
- Les acomptes sur dividendes sur chacune des 3 poches précédentes (poche 4).

La société de gestion décide de la répartition des résultats.

**Capitalisation pure :** Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

## EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

|                                                                                                 | 31/12/2025           | 31/12/2024           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Devise                                                                                          | EUR                  | EUR                  |
| <b>Capitaux propres début d'exercice</b>                                                        | <b>63 825 163,95</b> | <b>60 468 618,05</b> |
| <b>Flux de l'exercice :</b>                                                                     |                      |                      |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) <sup>(1)</sup> | 25 006,49            | -                    |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)                             | -20 125,48           | -2 525 370,86        |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation                                      | 2 055 026,81         | 2 315 216,45         |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation                           | 1 043 482,45         | -410 413,81          |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation                      | 53 896,07            | 3 977 114,12         |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets                                           | -                    | -                    |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes                  | -                    | -                    |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets                                         | -                    | -                    |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes                | -                    | -                    |
| Autres éléments                                                                                 | -                    | -                    |
| <b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>                                         | <b>66 982 450,29</b> | <b>63 825 163,95</b> |

<sup>(1)</sup> Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

### PART C

| FR0013256245                                  | En parts ou actions | En montant      |
|-----------------------------------------------|---------------------|-----------------|
| Parts ou actions souscrites durant l'exercice | 1,9739              | 25 006,49       |
| Parts ou actions rachetées durant l'exercice  | -1,55               | -20 125,48      |
| <b>Solde net des souscriptions/rachats</b>    | <b>0,4239</b>       | <b>4 881,01</b> |

### PART C

|                                       | En montant |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de souscription acquises  | -          |
| Commissions de rachat acquises        | -          |
| <b>Total des commissions acquises</b> | <b>-</b>   |

## VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

| Code ISIN de la part ou action | Libellé de la part ou action | Affectation des sommes distribuables | Devise de la part ou action | Actif net en devise de la part ou action | Nombre de parts ou actions | Valeur liquidative en devise de la part ou action |
|--------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------|
| FR0013256245                   | PART C                       | Capitalisable                        | EUR                         | 66 982 450,29                            | 5 145,6839                 | 13 017,21                                         |

## EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

### Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

| Exprimés en milliers d'EUR                       | Exposition<br>+/- | Ventilation des expositions significatives par pays |                |                |                |                |
|--------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
|                                                  |                   | Pays 01<br>+/-                                      | Pays 02<br>+/- | Pays 03<br>+/- | Pays 04<br>+/- | Pays 05<br>+/- |
| <b>Actif</b>                                     |                   |                                                     |                |                |                |                |
| Actions et valeurs assimilées                    | -                 | -                                                   | -              | -              | -              | -              |
| Opérations temporaires sur titres                | -                 | -                                                   | -              | -              | -              | -              |
| <b>Passif</b>                                    |                   |                                                     |                |                |                |                |
| Opérations de cession sur instruments financiers | -                 | -                                                   | -              | -              | -              | -              |
| Opérations temporaires sur titres                | -                 | -                                                   | -              | -              | -              | -              |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                   |                                                     |                |                |                |                |
| Futures                                          | -                 | N/A                                                 | N/A            | N/A            | N/A            | N/A            |
| Options                                          | -                 | N/A                                                 | N/A            | N/A            | N/A            | N/A            |
| Swaps                                            | -                 | N/A                                                 | N/A            | N/A            | N/A            | N/A            |
| Autres instruments financiers                    | -                 | N/A                                                 | N/A            | N/A            | N/A            | N/A            |
| <b>Total</b>                                     | -                 | <b>N/A</b>                                          | <b>N/A</b>     | <b>N/A</b>     | <b>N/A</b>     | <b>N/A</b>     |

### Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

| Exprimés en milliers d'EUR | Exposition<br>+/- | Décomposition de l'exposition par maturité |            |                 | Décomposition par niveau de deltas |          |
|----------------------------|-------------------|--------------------------------------------|------------|-----------------|------------------------------------|----------|
|                            |                   | <= 1 an                                    | 1<X<=5 ans | > 5 ans         | <= 0,6                             | 0,6<X<=1 |
| Belgique                   | 1 930,78          | -                                          | -          | 1 930,78        | 1 930,78                           | -        |
| -                          | -                 | -                                          | -          | -               | -                                  | -        |
| -                          | -                 | -                                          | -          | -               | -                                  | -        |
| -                          | -                 | -                                          | -          | -               | -                                  | -        |
| -                          | -                 | -                                          | -          | -               | -                                  | -        |
| Autres                     | -                 | -                                          | -          | -               | -                                  | -        |
| <b>Total</b>               | <b>1 930,78</b>   | <b>-</b>                                   | <b>-</b>   | <b>1 930,78</b> | <b>1 930,78</b>                    | <b>-</b> |

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

| Exprimés en milliers d'EUR                       | Exposition<br>+/- | Ventilation par nature de taux |                                      |                    |                                                 |
|--------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--------------------|-------------------------------------------------|
|                                                  |                   | Taux fixe<br>+/-               | Taux variable<br>ou révisable<br>+/- | Taux indexé<br>+/- | Autre ou sans<br>contrepartie de<br>taux<br>+/- |
| <b>Actif</b>                                     |                   |                                |                                      |                    |                                                 |
| Dépôts                                           | -                 | -                              | -                                    | -                  | -                                               |
| Obligations                                      | 56 556,07         | 8 756,74                       | 47 799,33                            | -                  | -                                               |
| Titres de créances                               | -                 | -                              | -                                    | -                  | -                                               |
| Opérations temporaires sur titres                | -                 | -                              | -                                    | -                  | -                                               |
| Comptes financiers                               | 4 317,21          | -                              | -                                    | -                  | 4 317,21                                        |
| <b>Passif</b>                                    |                   |                                |                                      |                    |                                                 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | -                 | -                              | -                                    | -                  | -                                               |
| Opérations temporaires sur titres                | -                 | -                              | -                                    | -                  | -                                               |
| Comptes financiers                               | -                 | -                              | -                                    | -                  | -                                               |
| Emprunts                                         | -                 | -                              | -                                    | -                  | -                                               |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                   |                                |                                      |                    |                                                 |
| Futures                                          | N/A               | -3 569,30                      | -                                    | -                  | -                                               |
| Options                                          | N/A               | -                              | -                                    | -                  | -                                               |
| Swaps                                            | N/A               | -                              | -                                    | -                  | -                                               |
| Autres instruments financiers                    | N/A               | -                              | -                                    | -                  | -                                               |
| <b>Total</b>                                     | <b>N/A</b>        | <b>5 187,44</b>                | <b>47 799,33</b>                     | <b>-</b>           | <b>4 317,21</b>                                 |

## Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

|                                                  | Ventilation par durée résiduelle |                   |                      |                  |                  |                   |                  |
|--------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------|----------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|
| <i>Exprimés en milliers d'EUR</i>                | 0 - 3 mois<br>+/-                | 3 - 6 mois<br>+/- | 6 mois - 1 an<br>+/- | 1 - 3 ans<br>+/- | 3 - 5 ans<br>+/- | 5 - 10 ans<br>+/- | >10 ans<br>+/-   |
| <b>Actif</b>                                     |                                  |                   |                      |                  |                  |                   |                  |
| Dépôts                                           | -                                | -                 | -                    | -                | -                | -                 | -                |
| Obligations                                      | -                                | -                 | -                    | 539,92           | 2 596,24         | 34 167,04         | 19 252,87        |
| Titres de créances                               | -                                | -                 | -                    | -                | -                | -                 | -                |
| Opérations temporaires sur titres                | -                                | -                 | -                    | -                | -                | -                 | -                |
| Comptes financiers                               | 4 317,21                         | -                 | -                    | -                | -                | -                 | -                |
| <b>Passif</b>                                    |                                  |                   |                      |                  |                  |                   |                  |
| Opérations de cession sur instruments financiers | -                                | -                 | -                    | -                | -                | -                 | -                |
| Opérations temporaires sur titres                | -                                | -                 | -                    | -                | -                | -                 | -                |
| Comptes financiers                               | -                                | -                 | -                    | -                | -                | -                 | -                |
| Emprunts                                         | -                                | -                 | -                    | -                | -                | -                 | -                |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                                  |                   |                      |                  |                  |                   |                  |
| Futures                                          | -                                | -                 | -                    | -                | -1 161,60        | -2 407,70         | -                |
| Options                                          | -                                | -                 | -                    | -                | -                | -                 | -                |
| Swaps                                            | -                                | -                 | -                    | -                | -                | -                 | -                |
| Autres instruments                               | -                                | -                 | -                    | -                | -                | -                 | -                |
| <b>Total</b>                                     | <b>4 317,21</b>                  | <b>-</b>          | <b>-</b>             | <b>539,92</b>    | <b>1 434,64</b>  | <b>31 759,34</b>  | <b>19 252,87</b> |

## Exposition directe sur le marché des devises

| <i>Exprimés en milliers d'EUR</i>                | <b>USD+/-</b> | <b>Devise 02<br/>+/-</b> | <b>Devise 03<br/>+/-</b> | <b>Devise 04<br/>+/-</b> | <b>Autres devises<br/>+/-</b> |
|--------------------------------------------------|---------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| <b>Actif</b>                                     |               |                          |                          |                          |                               |
| Dépôts                                           | -             | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Actions et valeurs assimilées                    | -             | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Obligations et valeurs assimilées                | 1 721,09      | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Titres de créances                               | -             | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Opérations temporaires sur titres                | -             | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Créances                                         | 29,89         | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Comptes financiers                               | 757,43        | -                        | -                        | -                        | -                             |
| <b>Passif</b>                                    |               |                          |                          |                          |                               |
| Opérations de cession sur instruments financiers | -             | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Opérations temporaires sur titres                | -             | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Dettes                                           | -             | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Comptes financiers                               | -             | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Emprunts                                         | -             | -                        | -                        | -                        | -                             |
| <b>Hors-bilan</b>                                |               |                          |                          |                          |                               |
| Devises à recevoir                               | -             | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Devises à livrer                                 | -             | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Futures, options, swaps                          | -1 629,91     | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Autres opérations                                | -             | -                        | -                        | -                        | -                             |
| <b>Total</b>                                     | <b>878,50</b> | <b>-</b>                 | <b>-</b>                 | <b>-</b>                 | <b>-</b>                      |



## Exposition directe aux marchés de crédit

| <i>Exprimés en milliers d'EUR</i>                | <b>Invest. Grade<br/>+/-</b> | <b>Non Invest. Grade<br/>+/-</b> | <b>Non notés<br/>+/-</b> |
|--------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------------|--------------------------|
| <b>Actif</b>                                     |                              |                                  |                          |
| Obligations convertibles en actions              | 1 930,78                     | -                                | -                        |
| Obligations et valeurs assimilées                | 51 633,69                    | 1 314,07                         | 3 608,31                 |
| Titres de créances                               | -                            | -                                | -                        |
| Opérations temporaires sur titres                | -                            | -                                | -                        |
| <b>Passif</b>                                    |                              |                                  |                          |
| Opérations de cession sur instruments financiers | -                            | -                                | -                        |
| Opérations temporaires sur titres                | -                            | -                                | -                        |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                              |                                  |                          |
| Dérivés de crédits                               | -                            | -                                | -                        |
| <b>Solde net</b>                                 | <b>53 564,47</b>             | <b>1 314,07</b>                  | <b>3 608,31</b>          |

**Méthodologie :**

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux <sup>(1)</sup> dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

<sup>(1)</sup> Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| <i>exprimés en milliers d'Euro</i>                             | Valeur actuelle constitutive<br>d'une créance | Valeur actuelle constitutive<br>d'une dette |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------|
| <b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>                  |                                               |                                             |
| Dépôts                                                         | -                                             | -                                           |
| Instruments financiers à terme non compensés                   | -                                             | -                                           |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | -                                             | -                                           |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie          | -                                             | -                                           |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés           | -                                             | -                                           |
| Titres financiers empruntés                                    | -                                             | -                                           |
| Titres reçus en garantie                                       | -                                             | -                                           |
| Titres financiers donnés en pension                            | -                                             | -                                           |
| <b>Créances</b>                                                |                                               |                                             |
| Collatéral espèces                                             | -                                             | -                                           |
| Dépôt de garantie espèces versé                                | -                                             | -                                           |
| <b>Opérations figurant au passif du bilan</b>                  |                                               |                                             |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension             | -                                             | -                                           |
| Instruments financiers à terme non compensés                   | -                                             | -                                           |
| <b>Dettes</b>                                                  |                                               |                                             |
| Collatéral espèces                                             | -                                             | -                                           |

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

## AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Créances et dettes - ventilation par nature

|                                     | 31/12/2025        |
|-------------------------------------|-------------------|
| <b>Créances</b>                     |                   |
| Souscriptions à recevoir            | -                 |
| Souscriptions à titre réductible    | -                 |
| Coupons à recevoir                  | 4 032,88          |
| Ventes à règlement différé          | -                 |
| Obligations amorties                | -                 |
| Dépôts de garantie                  | 98 046,63         |
| Frais de gestion                    | -                 |
| Autres débiteurs divers             | -                 |
| <b>Total des créances</b>           | <b>102 079,51</b> |
| <b>Dettes</b>                       |                   |
| Souscriptions à payer               | -                 |
| Rachats à payer                     | -                 |
| Achats à règlement différé          | -                 |
| Frais de gestion                    | -18 132,70        |
| Dépôts de garantie                  | -                 |
| Autres créditeurs divers            | -                 |
| <b>Total des dettes</b>             | <b>-18 132,70</b> |
| <b>Total des créances et dettes</b> | <b>83 946,81</b>  |

## Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds Commun de Placement, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue, notamment, par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement peuvent s'ajouter :

- Des commissions de performance facturées au Fonds Commun de Placement. Les commissions de surperformance rémunèrent la société de gestion dès lors que le Fonds Commun de Placement a atteint ou dépassé ses objectifs de performance ;
- Des commissions de mouvement facturées au Fonds Commun de Placement ;

| Frais facturés au FCP                                                                  | Assiette                                                           | Taux Part I                                                                                      | Taux Part C                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frais de gestion financière                                                            | Actif net                                                          | 0.70% TTC,<br>prélevés au début<br>de chaque mois                                                | 0.30% TTC,<br>prélevés au début<br>de chaque mois                                                |
| Frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution) | Actif net                                                          | Néant                                                                                            | Néant                                                                                            |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)                              | Actif net                                                          | 0.10% TTC<br>maximum                                                                             | 0.10% TTC<br>maximum                                                                             |
| Commissions de mouvement versées à la société de gestion                               | Prélèvement sur chaque transaction effectuée pour le compte du FCP | Néant                                                                                            | Néant                                                                                            |
| Commissions de mouvement versées au dépositaire                                        | Prélèvement sur chaque transaction effectuée pour le compte du FCP | Néant                                                                                            | Néant                                                                                            |
| Commission de surperformance                                                           | Actif net                                                          | 20% TTC au-dessus d'une performance annuelle nette de Ester capitalisé + 3% avec High Water Mark | 20% TTC au-dessus d'une performance annuelle nette de Ester capitalisé + 3% avec High Water Mark |

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

### **Commission de performance**

Sur chaque période de référence, la surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle du benchmark du fonds (Ester capitalisé + 3% annuel net) et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Fonds réel.

Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance, est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. La quote-part des frais variables correspondant aux rachats est définitivement acquise à la société de gestion.

La période de référence débute à la dernière clôture sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la société de gestion et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés. Chaque période de référence, y compris la première, ne peut être inférieure à douze mois. La date d'arrêt des frais de gestion variables est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de juin. Le prélèvement est effectué annuellement, le premier prélèvement ayant lieu au mois de juillet 2018.

Si sur une période de référence donnée, l'évolution de l'actif du Fonds s'avère inférieure à celle de l'actif du Fonds de référence (cf ci-dessus), la période de référence sera prolongée de la durée du nouvel exercice (système dit du High Water Mark).

**PART C**

| <b>FR0013256245</b>               | <b>31/12/2025</b> |
|-----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes                       | 196 283,81        |
| Frais fixes en % actuel           | 0,30              |
| Frais variables                   | -                 |
| Frais variables en % actuel       | -                 |
| Rétrocessions de frais de gestion | -                 |

## Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit)                                            | 31/12/2025 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Garanties reçues</b>                                                               |            |
| Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan                | -          |
| <b>Garanties données</b>                                                              |            |
| Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | -          |
| <b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>                         | -          |
| <b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>                        | -          |
| <b>Autres engagements hors-bilan</b>                                                  | -          |
| <b>Total</b>                                                                          | -          |

## Acquisitions temporaires

| Autres engagements (par nature de produit) | 31/12/2025 |
|--------------------------------------------|------------|
| Titres acquis à réméré                     | -          |
| Titres pris en pension livrée              | -          |
| Titres empruntés                           | -          |
| Titres reçus en garantie                   | -          |

## Instruments d'entités liées

|                                                  | Code ISIN    | Libellé                                       | 31/12/2025          |
|--------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------|---------------------|
| <b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b> |              |                                               |                     |
|                                                  | FR0011451905 | DOM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT FCP              | 1 303 389,67        |
|                                                  | FR0010609602 | DOM ORCHIDEE I LONG SHORT FCP                 | 1 470 440,01        |
|                                                  | FR0013032430 | DOM REFLEX I                                  | 1 001 347,55        |
|                                                  | LU1175880258 | PLACEURO SICAV DOM TRESORERIE DYNAMIQUE SICAV | 319 265,80          |
| <b>Total</b>                                     |              |                                               | <b>4 094 443,04</b> |



## DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

|                                                             | 31/12/2025          | 31/12/2024          |
|-------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Devise                                                      | EUR                 | EUR                 |
| <b>Revenus nets</b>                                         | <b>2 054 833,18</b> | <b>2 287 000,55</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | -                   | -                   |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                | <b>2 054 833,18</b> | <b>2 287 000,55</b> |
| Report à nouveau                                            | -                   | -                   |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>          | <b>2 054 833,18</b> | <b>2 287 000,55</b> |

#### PART C

|                                                                                    |                     |                     |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>FR0013256245</b>                                                                | <b>31/12/2025</b>   | <b>31/12/2024</b>   |
| Devise                                                                             | EUR                 | EUR                 |
| <b>Affectation :</b>                                                               |                     |                     |
| Distribution                                                                       | -                   | -                   |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice                                           | -                   | -                   |
| Capitalisation                                                                     | 2 054 833,18        | 2 287 000,55        |
| <b>Total</b>                                                                       | <b>2 054 833,18</b> | <b>2 287 000,55</b> |
| <b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>                                |                     |                     |
| Montant unitaire                                                                   | -                   | -                   |
| Crédits d'impôts totaux                                                            | -                   | -                   |
| Crédits d'impôts unitaires                                                         | -                   | -                   |
| <b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                     |                     |
| Nombre d'actions ou parts                                                          | -                   | -                   |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                | -                   | -                   |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu                                | -                   | -                   |

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

|                                                                                       | 31/12/2025          | 31/12/2024         |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|
| Devise                                                                                | EUR                 | EUR                |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                            | <b>1 043 462,57</b> | <b>-396 752,61</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | -                   | -                  |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                          | <b>1 043 462,57</b> | <b>-396 752,61</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                     | -                   | -                  |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>               | <b>1 043 462,57</b> | <b>-396 752,61</b> |

### PART C

|                                                                                    |                     |                    |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|
| <b>FR0013256245</b>                                                                | <b>31/12/2025</b>   | <b>31/12/2024</b>  |
| Devise                                                                             | EUR                 | EUR                |
| <b>Affectation :</b>                                                               |                     |                    |
| Distribution                                                                       | -                   | -                  |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                         | -                   | -                  |
| Capitalisation                                                                     | 1 043 462,57        | -396 752,61        |
| <b>Total</b>                                                                       | <b>1 043 462,57</b> | <b>-396 752,61</b> |
| <b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>                                |                     |                    |
| Acomptes unitaires versés                                                          | -                   | -                  |
| <b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                     |                    |
| Nombre d'actions ou parts                                                          | -                   | -                  |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                | -                   | -                  |

## INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

### Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

| Instruments                                                                                    | Devise | Quantité  | Montant              | %AN          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------|----------------------|--------------|
| <b>Obligations</b>                                                                             |        |           | <b>58 486 853,12</b> | <b>87,32</b> |
| <b>Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé</b>                  |        |           | <b>1 930 784,06</b>  | <b>2,88</b>  |
| Autre intermédiation monétaire                                                                 |        |           | 1 930 784,06         | 2,88         |
| FORTIS BANQUE SA FRN PERPETUAL CV                                                              | EUR    | 2 000 000 | 1 930 784,06         | 2,88         |
| <b>Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |           | <b>56 556 069,06</b> | <b>84,44</b> |
| act de fds d invest sur march mone ou non mone                                                 |        |           | 1 037 049,32         | 1,55         |
| CAISSE NAT REASSURANCE 4.375% 26/05/2035                                                       | EUR    | 1 000 000 | 1 037 049,32         | 1,55         |
| Activites d administration publique generale                                                   |        |           | 536 502,40           | 0,80         |
| NORDDEUTSCHE LANDESBANK VAR 23/08/2034                                                         | EUR    | 500 000   | 536 502,40           | 0,80         |
| Activites de gestion de fonds                                                                  |        |           | 3 116 683,60         | 4,65         |
| BPCE ASSURANCES SA 4.125% 22/10/2035                                                           | EUR    | 200 000   | 201 661,21           | 0,30         |
| GROUPE ACM VAR 1.85% 21/04/42                                                                  | EUR    | 1 000 000 | 901 517,40           | 1,34         |
| MUTUELLE ASSURANCE VAR 21/06/2052                                                              | EUR    | 300 000   | 267 626,22           | 0,40         |
| NOVO BANCO SA VAR 01/12/2033                                                                   | EUR    | 1 500 000 | 1 745 878,77         | 2,61         |
| Activites des agents et courtiers d assurances                                                 |        |           | 4 277 577,30         | 6,39         |
| AEGON NV VAR PERP                                                                              | USD    | 1 000 000 | 620 770,84           | 0,93         |
| ETHIAS SA 6.75% 05/05/2033                                                                     | EUR    | 1 000 000 | 1 203 338,22         | 1,80         |
| KLESIA PREVOYANCE 5.07% 03/07/2035                                                             | EUR    | 1 000 000 | 1 027 996,16         | 1,54         |
| LA MONDIALE 4.375% 20/10/2035                                                                  | EUR    | 400 000   | 404 655,78           | 0,60         |
| MUTUELLE ASSUR TRAV 4.625% 23/02/2036                                                          | EUR    | 500 000   | 529 131,85           | 0,79         |
| VIRIDIUM GROUP SARL 4.375% 16/11/2035                                                          | EUR    | 500 000   | 491 684,45           | 0,73         |
| Activites des organisations associatives n.c.a.                                                |        |           | 307 248,58           | 0,46         |
| IBERCAJA BANCO SA VAR 18/08/2036                                                               | EUR    | 300 000   | 307 248,58           | 0,46         |
| Assurances non-vie                                                                             |        |           | 3 829 962,36         | 5,72         |
| ACHMEA BV VAR 26/12/2043                                                                       | EUR    | 400 000   | 462 963,73           | 0,69         |
| ALLIANZ SE VAR 25/07/2055                                                                      | EUR    | 500 000   | 523 439,58           | 0,78         |
| AVIVA PLC 4.625% 28/08/2056                                                                    | EUR    | 200 000   | 210 924,03           | 0,32         |
| AXA SA VAR 10/07/2042                                                                          | EUR    | 30 000    | 27 144,76            | 0,04         |
| AXA SA VAR 2056                                                                                | EUR    | 200 000   | 199 788,82           | 0,30         |
| AXA TF/TV SUB PERP                                                                             | EUR    | 713 000   | 732 761,63           | 1,09         |
| CNP ASSURANCES TF/TV 10/06/47                                                                  | EUR    | 500 000   | 523 153,56           | 0,78         |
| CNP ASSURANCES VAR 30/06/2051                                                                  | EUR    | 1 200 000 | 1 149 786,25         | 1,72         |
| Assurance vie                                                                                  |        |           | 3 123 962,23         | 4,67         |
| AGEAS VAR 02/07/2049                                                                           | EUR    | 200 000   | 201 394,17           | 0,30         |
| APICIL PREVOYANCE 5.375% 03/10/2034                                                            | EUR    | 500 000   | 547 771,23           | 0,82         |

| Instruments                                        | Devise | Quantité  | Montant       | %AN   |
|----------------------------------------------------|--------|-----------|---------------|-------|
| CREDIT AGRICOLE ASSRNCES VAR 27/09/2048            | EUR    | 500 000   | 527 191,85    | 0,79  |
| DEMETER ZURICH INS VAR 01/06/2048                  | USD    | 200 000   | 177 261,75    | 0,26  |
| HANNOVER RE VAR 08/10/2040                         | EUR    | 200 000   | 186 577,42    | 0,28  |
| MALAKOFF HUMANIS PREV 4.5% 20/06/2035              | EUR    | 900 000   | 944 598,82    | 1,41  |
| UNIPOLSAI SPA 4.9% 23/05/2034                      | EUR    | 500 000   | 539 166,99    | 0,81  |
| Aut act des sers fin. hors ass et fonds de pension |        |           | 1 860 341,87  | 2,78  |
| HELVETIA EUROPE SA VAR 30/09/2041                  | EUR    | 1 000 000 | 951 808,22    | 1,42  |
| SWISS RE SUB FIN PLC VAR 26/03/2033                | EUR    | 250 000   | 259 679,38    | 0,39  |
| ZURICH FINANCE IRELAND VAR 17/09/2050              | EUR    | 692 000   | 648 854,27    | 0,97  |
| Autre intermeditation monetaire                    |        |           | 36 285 786,83 | 54,17 |
| ABANCA CORP BANCARIA SA VAR 02/04/2030             | EUR    | 500 000   | 565 493,29    | 0,84  |
| ABANCA CORP BANCARIA SA VAR 11/12/2036             | EUR    | 700 000   | 720 648,47    | 1,08  |
| ABANCA CORPORACION BANCARIA SA VAR 23/09/2033      | EUR    | 300 000   | 342 084,90    | 0,51  |
| BANCA MONTE DEI PASCHI S VAR 02/10/2035            | EUR    | 1 000 000 | 1 028 136,99  | 1,53  |
| BANCA POPOLARE SONDRIO VAR 25/02/2032              | EUR    | 600 000   | 624 165,37    | 0,93  |
| BANCA POPOLARGE SONDRIO VAR 13/03/2034             | EUR    | 300 000   | 330 505,48    | 0,49  |
| BANCO BILBAO VIZCAYA ARG VAR 15/09/2033            | EUR    | 1 000 000 | 1 079 233,84  | 1,61  |
| BANCO BPM SPA 3.375 19/01/2032                     | EUR    | 750 000   | 779 779,11    | 1,16  |
| BANCO BPM SPA VAR 01/01/2036                       | EUR    | 200 000   | 200 795,67    | 0,30  |
| BANCO BPM SPA VAR 18/06/2034                       | EUR    | 1 000 000 | 1 070 694,25  | 1,60  |
| BANCO BPM SPA VAR 23/10/2031                       | EUR    | 300 000   | 298 570,68    | 0,45  |
| BANCO BPM SPA VAR 26/11/2036                       | EUR    | 600 000   | 620 490,90    | 0,93  |
| BANCO BPM SPA VAR 29/06/2031                       | EUR    | 200 000   | 202 867,15    | 0,30  |
| BANCO COMERC PORTUGUES VAR 17/05/2032              | EUR    | 1 000 000 | 1 036 674,25  | 1,55  |
| BANCO COMERC VAR 20/03/2037                        | EUR    | 1 000 000 | 1 083 019,86  | 1,62  |
| BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 13/06/2031             | EUR    | 1 000 000 | 1 019 123,42  | 1,52  |
| BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 13/10/2037             | EUR    | 1 000 000 | 1 002 440,82  | 1,50  |
| BANCO DE SABADELL SA VAR 16/08/2033                | EUR    | 500 000   | 542 651,23    | 0,81  |
| BANCO DE SABADELL SA VAR 27/06/2034                | EUR    | 500 000   | 539 599,45    | 0,81  |
| BANCO SANTANDER SA VAR 22/04/2034                  | EUR    | 500 000   | 540 906,23    | 0,81  |
| BANK POLSKA KASA OPIEKI VAR 04/06/2031             | EUR    | 1 000 000 | 1 027 149,04  | 1,53  |
| BANQUE INTERNATIONAL LUX VAR 29/01/2037            | EUR    | 1 000 000 | 988 937,81    | 1,48  |
| BAWAG GROUP AG VAR 07/05/2035                      | EUR    | 500 000   | 515 881,16    | 0,77  |
| BELFIUS BANQUE SA NV VAR 19/04/2033                | EUR    | 700 000   | 759 409,77    | 1,13  |
| BNP PARIBAS SA 1984 PERP                           | EUR    | 3 858     | 542 049,00    | 0,81  |
| BPCE SA VAR 25/01/2035                             | EUR    | 500 000   | 550 120,89    | 0,82  |
| BPER BANCA VAR 25/07/2032                          | EUR    | 1 000 000 | 1 027 240,96  | 1,53  |
| CAIXABANK SA 4% 05/03/2037                         | EUR    | 1 000 000 | 1 041 214,25  | 1,55  |
| CAIXABANK SA VAR 30/05/2034                        | EUR    | 1 000 000 | 1 116 127,81  | 1,67  |
| CAIXA ECO MONTEPIO VAR 12/06/2034                  | EUR    | 500 000   | 596 842,74    | 0,89  |
| COMMERZBANK AG VAR 16/10/2034                      | EUR    | 100 000   | 105 799,85    | 0,16  |

| Instruments                                                                  | Devise | Quantité    | Montant              | %AN          |
|------------------------------------------------------------------------------|--------|-------------|----------------------|--------------|
| COMMERZBANK AG VAR 30/06/2037                                                | EUR    | 1 000 000   | 1 030 939,59         | 1,54         |
| DE VOLKSBANK NV VAR 27/11/2035                                               | EUR    | 500 000     | 508 898,77           | 0,76         |
| EUROBANK ERGASIAS SERV AND HOLDING VAR 25/04/2034                            | EUR    | 1 000 000   | 1 115 424,38         | 1,66         |
| HSBC HOLDINGS PLC VAR 19/05/2036                                             | EUR    | 1 000 000   | 1 042 233,86         | 1,56         |
| INTESA SANPAOLO SPA VAR 20/02/2034                                           | EUR    | 500 000     | 567 223,23           | 0,85         |
| MBANK SA VAR 25/09/2035                                                      | EUR    | 200 000     | 210 633,50           | 0,31         |
| MEDIOBANCA DI CRED FIN VAR 18/09/2035                                        | EUR    | 1 000 000   | 1 030 791,78         | 1,54         |
| MFB HUNGARIAN DEVELOPMENT BANK PLC 4.375%<br>27/06/2030                      | EUR    | 1 000 000   | 1 049 909,59         | 1,57         |
| NOVA LJUBLJANSKA BANK VAR 24/01/2034                                         | EUR    | 400 000     | 459 128,49           | 0,68         |
| OTP BANK NYRT VAR 30/07/2035                                                 | USD    | 1 000 000   | 923 062,34           | 1,38         |
| PIRAEUS BANK SA VAR 16/04/2030                                               | EUR    | 800 000     | 874 459,51           | 1,30         |
| PIRAEUS BANK SA VAR 17/07/2029                                               | EUR    | 100 000     | 106 377,45           | 0,16         |
| PIRAEUS FINANCIAL HLDGS VAR 18/09/2035                                       | EUR    | 500 000     | 531 920,68           | 0,79         |
| STANDARD CHARTERED PLC 1.2% 23/09/2031                                       | EUR    | 200 000     | 198 087,84           | 0,30         |
| TPA BNP PARIB 1984                                                           | EUR    | 1 850       | 259 000,00           | 0,39         |
| UNICAJA BANCO SA VAR 11/09/2028                                              | EUR    | 500 000     | 539 923,77           | 0,81         |
| UNICAJA BANCO SA VAR 19/07/2032                                              | EUR    | 700 000     | 711 657,49           | 1,06         |
| UNICAJA BANCO SA VAR 22/06/2034                                              | EUR    | 300 000     | 324 217,48           | 0,48         |
| UNICAJA BANCO SA VAR 30/06/2031                                              | EUR    | 200 000     | 204 884,66           | 0,31         |
| UNICREDIT SPA VAR 24/06/2037                                                 | EUR    | 1 000 000   | 1 038 794,79         | 1,55         |
| UNICREDIT SPA VARIABLE 15/01/2032                                            | EUR    | 600 000     | 614 941,07           | 0,92         |
| VOLKSBANK WIEN AG 5.5% 04/12/2035                                            | EUR    | 1 000 000   | 1 044 621,92         | 1,56         |
| Banques                                                                      |        |             | 1 026 584,45         | 1,53         |
| GORENJSKA BANKA DD VAR 16/10/2035                                            | EUR    | 1 000 000   | 1 026 584,45         | 1,53         |
| Courtage de valeurs mobilières et de matières prem                           |        |             | 1 154 370,12         | 1,72         |
| BARCLAYS PLZ VAR 26/03/2037                                                  | EUR    | 500 000     | 532 956,37           | 0,80         |
| DEUTSCHE BANK AG VAR19/05/2031                                               | EUR    | 300 000     | 311 633,79           | 0,46         |
| DEUTSCHE BANK AG VAR 24/06/2032                                              | EUR    | 300 000     | 309 779,96           | 0,46         |
| <b>Parts d'OPC et fonds d'investissements</b>                                |        |             | <b>4 094 443,03</b>  | <b>6,11</b>  |
| <b>OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de<br/>l'Union européenne</b> |        |             | <b>4 094 443,03</b>  | <b>6,11</b>  |
| DOM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT FCP                                             | EUR    | 1           | 1 303 389,67         | 1,95         |
| DOM ORCHIDEE I LONG SHORT FCP                                                | EUR    | 10 239,1199 | 1 470 440,01         | 2,19         |
| DOM REFLEX I                                                                 | EUR    | 805         | 1 001 347,55         | 1,49         |
| PLACEURO SICAV DOM TRESORERIE DYNAMIQUE SICAV                                | EUR    | 2 716       | 319 265,80           | 0,48         |
| <b>Total</b>                                                                 |        |             | <b>62 581 296,15</b> | <b>93,43</b> |

## INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

### Inventaire des opérations à terme de devises

| Libellé instrument | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition en Euro (*) |             |                      |             |
|--------------------|------------------------------------|--------|-------------------------------------|-------------|----------------------|-------------|
|                    |                                    |        | Devises à recevoir (+)              |             | Devises à livrer (-) |             |
|                    | Actif                              | Passif | Devise                              | Montant (*) | Devise               | Montant (*) |
| -                  | -                                  | -      | -                                   | -           | -                    | -           |
| <b>Total</b>       | -                                  | -      |                                     | -           |                      | -           |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Libellé instrument        | Quantité/<br>Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de<br>l'exposition en Euro (*) |
|---------------------------|----------------------|------------------------------------|--------|----------------------------------------|
|                           |                      | Actif                              | Passif | +/-                                    |
| <b>Futures</b>            |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                      |
| <b>Options</b>            |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                      |
| <b>Swaps</b>              |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                      |
| <b>Autres instruments</b> |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                      |
| <b>Total</b>              |                      | -                                  | -      | -                                      |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

| Libellé instrument | Quantité/<br>Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de<br>l'exposition en Euro (*) |
|--------------------|----------------------|------------------------------------|--------|----------------------------------------|
|                    |                      | Actif                              | Passif | +/-                                    |
| <b>Futures</b>     |                      |                                    |        |                                        |
| EURO BOBL 0326     | -10                  | 4 000,00                           | -      | -1 161 600,00                          |
| EURO-BTP FU 0326   | -10                  | 2 100,00                           | -      | -1 201 800,00                          |
| EURO-OAT FU 0326   | -10                  | 2 900,00                           | -      | -1 205 900,00                          |
| <b>Sous total</b>  |                      | <b>9 000,00</b>                    | -      | <b>-3 569 300,00</b>                   |

| Libellé instrument        | Quantité/<br>Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |          | Montant de<br>l'exposition en Euro (*) |
|---------------------------|----------------------|------------------------------------|----------|----------------------------------------|
|                           |                      | Actif                              | Passif   | +/-                                    |
| <b>Options</b>            |                      |                                    |          |                                        |
| Sous total                |                      | -                                  | -        | -                                      |
| <b>Swaps</b>              |                      |                                    |          |                                        |
| Sous total                |                      | -                                  | -        | -                                      |
| <b>Autres instruments</b> |                      |                                    |          |                                        |
| Sous total                |                      | -                                  | -        | -                                      |
| <b>Total</b>              |                      | <b>9 000,00</b>                    | <b>-</b> | <b>-3 569 300,00</b>                   |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Libellé instrument        | Quantité/<br>Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |          | Montant de<br>l'exposition en Euro (*) |
|---------------------------|----------------------|------------------------------------|----------|----------------------------------------|
|                           |                      | Actif                              | Passif   | +/-                                    |
| <b>Futures</b>            |                      |                                    |          |                                        |
| EURO FX 0326              | 13                   | 11 414,92                          | -        | -1 629 911,87                          |
| Sous total                |                      | -                                  | -        | -                                      |
| <b>Options</b>            |                      |                                    |          |                                        |
| Sous total                |                      | -                                  | -        | -                                      |
| <b>Swaps</b>              |                      |                                    |          |                                        |
| Sous total                |                      | -                                  | -        | -                                      |
| <b>Autres instruments</b> |                      |                                    |          |                                        |
| Sous total                |                      | -                                  | -        | -                                      |
| <b>Total</b>              |                      | <b>11 414,92</b>                   | <b>-</b> | <b>-1 629 911,87</b>                   |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Libellé instrument        | Quantité/<br>Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de<br>l'exposition en Euro (*) |
|---------------------------|----------------------|------------------------------------|--------|----------------------------------------|
|                           |                      | Actif                              | Passif | +/-                                    |
| <b>Futures</b>            |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                      |
| <b>Options</b>            |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                      |
| <b>Swaps</b>              |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                      |
| <b>Autres instruments</b> |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                      |
| <b>Total</b>              |                      | -                                  | -      | -                                      |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Libellé instrument        | Quantité/<br>Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de<br>l'exposition en Euro (*) |
|---------------------------|----------------------|------------------------------------|--------|----------------------------------------|
|                           |                      | Actif                              | Passif | +/-                                    |
| <b>Futures</b>            |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                      |
| <b>Options</b>            |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                      |
| <b>Swaps</b>              |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                      |
| <b>Autres instruments</b> |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                      |
| <b>Total</b>              |                      | -                                  | -      | -                                      |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



## INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

|                    | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition en Euro (*) |             |                      |             | Classe de part couverte |
|--------------------|------------------------------------|--------|-------------------------------------|-------------|----------------------|-------------|-------------------------|
|                    |                                    |        | Devises à recevoir (+)              |             | Devises à livrer (-) |             |                         |
| Libellé instrument | Actif                              | Passif | Devise                              | Montant (*) | Devise               | Montant (*) |                         |
| -                  | -                                  | -      | -                                   | -           | -                    | -           | -                       |
| Total              | -                                  | -      |                                     | -           |                      | -           |                         |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

|                           | Quantité/<br>Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition en Euro (*) | Classe de part couverte |
|---------------------------|----------------------|------------------------------------|--------|-------------------------------------|-------------------------|
|                           |                      | Actif                              | Passif | +/-                                 |                         |
| <b>Libellé instrument</b> |                      |                                    |        |                                     |                         |
| <b>Futures</b>            |                      |                                    |        |                                     |                         |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                   |                         |
| <b>Options</b>            |                      |                                    |        |                                     |                         |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                   |                         |
| <b>Swaps</b>              |                      |                                    |        |                                     |                         |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                   |                         |
| <b>Autres instruments</b> |                      |                                    |        |                                     |                         |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                   |                         |
| <b>Total</b>              |                      | -                                  | -      | -                                   |                         |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

|                                                                                             |                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>                          | <b>62 581 296,15</b> |
| <b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>               |                      |
| Total opérations à terme de devises                                                         | -                    |
| Total instruments financiers à terme - actions                                              | -                    |
| Total instruments financiers à terme - taux                                                 | 9 000,00             |
| Total instruments financiers à terme - change                                               | 11 414,92            |
| Total instruments financiers à terme - crédit                                               | -                    |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions                                   | -                    |
| <b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b> | <b>-</b>             |
| <b>Autres actifs (+)</b>                                                                    | <b>4 419 286,84</b>  |
| <b>Autres passifs (-)</b>                                                                   | <b>-38 547,62</b>    |
| <b>Total = actif net</b>                                                                    | <b>66 982 450,29</b> |

## INFORMATIONS SFDR

## ANNEXE IV

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Dom Sub

Identifiant d'entité juridique: 9695007ZUPPS4XAVNX31

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

## Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

| <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%<br><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE<br><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE | <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 56,5% d'investissements durables<br><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE<br><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE<br><input type="checkbox"/> ayant un objectif social |
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou

social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne

**La taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales au travers d'analyses et de notations de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extrafinancier du fonds est :

- de garder durablement une note ESG supérieure à celle de son univers d'investissement,
- de conserver une intensité carbone inférieure à son univers d'investissement,
- de couvrir 90% des émetteurs du portefeuille, hors liquidité et produits dérivés,
- d'exclure les émetteurs impliqués dans l'industrie du charbon, des armements controversés, de la production d'huile de palme et du pétrole et gaz non-conventionnels,

**Les indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- De conserver minimum 15% d'investissements durables.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Sur les émetteurs – qu'ils soient privés ou publics – hors liquidité et produits dérivés, les performances ont été les suivantes :

- Fonds : Note ESG : 7,69/10
- Univers : Note ESG : 7,09/10
- Fonds : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 2,88
- Fonds : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 429
- Univers : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 7,6
- Univers : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 602
- Investissements durables : 56,5%
- Taux de couverture du fonds : 90,27%
- Taux de couverture de l'univers : 100%
- Secteur du charbon thermique : 0,0%
- Secteur armements controversés : 0,0%
- Production d'huile de palme : 0,0%
- Pétrole et gaz non-conventionnels : 0,0%

### ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Sur la période précédente, la performance des indicateurs de durabilité était la suivante :

- Fonds : Note ESG : 6,99/10
- Univers : Note ESG : 6,83/10
- Fonds : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 2,73
- Fonds : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 542
- Univers : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 10,63
- Univers : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 624
- Investissements durables : 55,2%
- Taux de couverture du fonds : 91,07%
- Taux de couverture de l'univers : 100%
- Secteur du charbon thermique : 0,0%
- Secteur armements controversés : 0,0%
- Production d'huile de palme : 0,0%

### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le produit financier prétendait avoir un objectif d'investissement durable de 15% au sens du règlement (UE) 2019/2088, il a démontré qu'il soutenait pour autant les émetteurs durables à hauteur de 56,5% du portefeuille.

Le règlement SFDR définit un « investissement durable » comme étant un investissement dans une activité économique qui contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, et dans une entreprise qui applique de bonnes pratiques de gouvernance.



La définition d'investissement durable est très ouverte et de ce fait, ne fournit pas actuellement une liste exhaustive d'objectifs spécifiques, d'indicateurs clés de performance ou de mesures qui doivent être atteintes pour qu'un investissement soit considéré comme durable. Le règlement se limite à donner des exemples pour chaque catégorie d'objectifs. Cela offre une certaine souplesse lorsqu'il s'agit de tenir compte des différentes préférences en matière de durabilité. Toutefois, cette situation peut également créer une incertitude quant aux mesures et aux seuils précis qui permettraient d'identifier un investissement durable.

Notre définition d'une bonne gouvernance, de préjudice significatif et de contribution positive est la suivante :

#### **Bonne gouvernance**

Les notations ESG sont conçues pour mesurer la capacité des entreprises à gérer les risques et les opportunités ESG liés à leurs activités et à leurs opérations. Elles fournissent une vision holistique de la capacité des entreprises à gérer durablement les ressources, y compris le capital humain, à garantir l'intégrité opérationnelle sur la base de pratiques de gestion solides et à se conformer aux normes applicables, y compris les lois fiscales. Ainsi, une évaluation ESG minimale de BB est requise, ce qui équivaut selon notre méthodologie à une notation de 2,86 / 10. Cette notation indique généralement la capacité d'une entreprise à gérer ses ressources, à atténuer les principaux risques et opportunités ESG et à répondre aux attentes de base en matière de gouvernance d'entreprise.

#### **Ne pas causer de préjudice significatif ou « Do Not Significant Harm » (DNSH)**

Pour élaborer une grille de référence pour les DNSH, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac, les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

#### **Contribution environnementale ou sociale positive**

Plusieurs paramètres peuvent être considérés comme des critères de contribution positive, à condition que les critères de base décrits pour les pratiques de bonne gouvernance et les DNSH soient respectés.

Les trois questions suivantes ont été examinées pour déterminer si l'entreprise apporte une contribution positive :

- L'entreprise contribue-t-elle à des activités économiques positives sur le plan social ou environnemental ?
- L'entreprise contribue-t-elle à la transition climatique ?
- L'entreprise contribue-t-elle positivement à l'égalité du capital humain par la promotion et la diversité de son leadership et de sa force de travail ?

Si la réponse à l'une de ces questions est positive, et si elle est étayée par des mesures pertinentes, il est considéré que l'entreprise contribue positivement à la réalisation d'un objectif environnemental ou social.

Concernant la première question, nous avons considéré que les entreprises générant au moins 20 % de leur chiffre d'affaires à partir de produits ou de services visant un ou plusieurs objectifs sociaux ou environnementaux avaient l'intention de répondre à ces besoins environnementaux ou sociétaux.

Concernant la deuxième question, nous regardons si le SBTi valide la stratégie de réduction d'émissions carbone de l'émetteur. L'initiative Science Based Targets (SBTi), un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations unies, le World Wildlife Fund for Nature et le World Resources Institute, est l'un des cadres les plus couramment utilisés pour évaluer le degré d'alignement aux l'Accords de Paris.

Concernant la troisième et dernière question, l'émetteur contribue positivement à l'égalité du capital humain par la promotion et la diversité de son leadership et de sa force de travail s'il y a plus de 40% d'administrateurs de sexe féminin et s'il n'a pas eu de cas de controverses graves et très graves au cours des trois dernières années par rapport à la discrimination et à la diversité de sa force de travail.

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour élaborer une grille de référence pour ne pas causer de préjudice significatif, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac (>5% du revenu), les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, nous prenons en considération les incidences négatives.

Qu'est-ce qu'une incidence négative ? Il s'agit des incidences des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs, importants ou susceptibles de l'être, sur les facteurs de durabilité. Les principales incidences négatives en matière de durabilité reprennent la thématique environnementale, notamment celle du climat et la thématique sociale au travers des ressources humaines et des droits humains. Celles-ci ont été énumérées par la Commission Européenne dans le Règlement (UE) 2022/1288.

Les 14 facteurs d'incidences négatives retenus par la commission européenne ne sont pas pris en compte de manière indépendante lors de la décision d'investissement. Selon le secteur d'activité d'un émetteur, certaines de ces incidences sont retenues d'après une matrice de matérialité élaborée par MSCI, puis intégrées à la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation ESG rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives et est prise en compte systématiquement dès lors que l'émetteur est couvert par notre fournisseur de données. Par ailleurs, l'ensemble des incidences négatives sont, à minima, prises en considération a posteriori au niveau du produit financier.

La modalité de prise en compte de chaque incidence négative diffère selon les cinq éventualités suivantes:

- Aucune prise en compte ;
- Prise en compte dans le DNSH ;
- Prise en compte dans la politique d'exclusion ;

- Prise en compte dans la notation ESG en fonction de la matrice de matérialité;
- Prise en compte indépendamment.

Les incidences négatives prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les incidences liées à l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (tCO<sub>2</sub>/M \$ CA). Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'appliquent pour tous les émetteurs.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*  
Description détaillée :

Les critères relatifs aux DNSH ne sont pas détaillés dans la définition d'un investissement durable, au-delà de l'exigence selon laquelle un investissement ne peut pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux. Plusieurs réglementations européennes sur la finance durable, y compris la taxonomie européenne et la SFDR, font référence à l'adhésion à des normes mondiales – en particulier les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) – comme critères permettant d'éviter les dommages et de respecter des garanties sociales minimales.

Pour élaborer une grille de référence pour les DNSH, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles notamment ceux de l'OCDE. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac, les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

Ainsi, les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



### Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, nous prenons en considération les incidences négatives.

Les 14 facteurs d'incidences négatives retenus par la commission européenne ne sont pas pris en compte de manière indépendante lors de la décision d'investissement. Selon le secteur d'activité d'un émetteur, certaines de ces incidences sont retenues d'après une matrice de matérialité élaborée par MSCI, puis intégrées à la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation ESG rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives et est prise en compte systématiquement dès lors que l'émetteur est couvert par notre fournisseur de données. Par ailleurs, l'ensemble des incidences négatives sont, à minima, prises en considération a posteriori au niveau du produit financier.

La modalité de prise en compte de chaque incidence négative diffère selon les cinq éventualités suivantes:

- Aucune prise en compte ;
- Prise en compte dans le DNSH ;
- Prise en compte dans la politique d'exclusion ;
- Prise en compte dans la notation ESG en fonction de la matrice de matérialité ;
- Prise en compte indépendamment.

Les incidences négatives prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les incidences liées à l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (tCO<sub>2</sub>/M \$ CA). Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'appliquent pour tous les émetteurs.



| Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs privés                       |                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité                                         |                                                                                                                                                                                                                                 | Élément de mesure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Incidence année 2024                                                                                                                                                            | Incidence année 2025                                                                                                                                                              | Objectif & Commentaire                                                                                                                                   |
| Climat et Environnement                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                          |
| Émissions de gaz à effet de serre                                                           | 1. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)                                                                                                                                                                                      | Emissions de GES de niveau 1 (t CO2 / M invest)<br>Emissions de GES de niveau 2 (t CO2 / M invest)<br>Emissions de GES de niveau 3 (t CO2 / M invest)<br>Emission totales de GES sur les trois niveaux d'émission                                                                                                                           | 26<br>57<br>14 242<br>14 325                                                                                                                                                    | 16<br>53<br>8 770<br>8 839                                                                                                                                                        | Nouvelle méthodologie de calcul alignée aux standards en prenant en compte les émissions financées de l'émetteur<br>Pas d'objectifs fixés pour le moment |
|                                                                                             | 2. Empreinte carbone                                                                                                                                                                                                            | Empreinte carbone (t CO2 / M invest)                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 259                                                                                                                                                                             | 178                                                                                                                                                                               | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                       |
|                                                                                             | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements                                                                                                                                                              | Intensité de GES (scope 1,2,3) en t CO2 / M€A                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 542                                                                                                                                                                             | 429                                                                                                                                                                               | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                       |
|                                                                                             | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles                                                                                                                                                  | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles                                                                                                                                                                                                                                                   | 0,6%                                                                                                                                                                            | 0,3%                                                                                                                                                                              | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                       |
|                                                                                             | 5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable                                                                                                                                                       | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie                                                             | 42,73%                                                                                                                                                                          | 44,6%                                                                                                                                                                             | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                       |
|                                                                                             | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique                                                                                                                                                     | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissement, par secteur à fort impact climatique                                                                                                                                                                                   | Global : 0,03<br>Secteur A : NA<br>Secteur B : NA<br>Secteur C : NA<br>Secteur D : NA<br>Secteur E : NA<br>Secteur F : NA<br>Secteur G : NA<br>Secteur H : NA<br>Secteur L : NA | Global : 0,03<br>Secteur A : NA<br>Secteur B : NA<br>Secteur C : NA<br>Secteur D : NA<br>Secteur E : NA<br>Secteur F : NA<br>Secteur G : NA<br>Secteur H : NA<br>Secteur L : 0,01 | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                       |
| Biodiversité                                                                                | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité                                                                                                                                | Part d'investissement effectuée dans des sociétés ayant des sites et établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones                                                                                                 | 1,1%                                                                                                                                                                            | 3,4%                                                                                                                                                                              | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                       |
| Eau                                                                                         | 8. Rejet dans l'eau                                                                                                                                                                                                             | Tonnes de rejet d'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissement, par million d'euros investis, en moyenne pondérée                                                                                                                                                                                                              | Non analysé sur les financières                                                                                                                                                 | Non analysé sur les financières                                                                                                                                                   | Non pris en compte l'année passée<br>Pas d'objectif fixé pour le moment                                                                                  |
| Déchets                                                                                     | 9. Déchets dangereux et de déchets radioactifs                                                                                                                                                                                  | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produits par les sociétés bénéficiaires d'investissement, par million d'euros investis, en moyenne pondérée                                                                                                                                                                           | 0,00                                                                                                                                                                            | 0,10                                                                                                                                                                              | Non pris en compte l'année passée<br>Pas d'objectif fixé pour le moment                                                                                  |
|                                                                                             | PAI additionnel : Déchets non recyclés                                                                                                                                                                                          | Tonnes de déchets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissement, par million d'euros investis, en moyenne pondérée                                                                                                                                                                                                  | 0,05                                                                                                                                                                            | 0,65                                                                                                                                                                              | Non pris en compte l'année passée<br>Pas d'objectif fixé pour le moment                                                                                  |
| Social, Ressources Humaines, Respect des droits dont droits humains                         |                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                          |
| Les questions sociales et de personnel                                                      | 10. Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales                              | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales                                                                                                                             | 0,03%                                                                                                                                                                           | 0,01%                                                                                                                                                                             | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                       |
|                                                                                             | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations | 4,58%                                                                                                                                                                           | 7,91%                                                                                                                                                                             | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                       |
|                                                                                             | 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé                                                                                                                                                                    | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements                                                                                                                                                                                                               | 13,19%                                                                                                                                                                          | 13,88%                                                                                                                                                                            | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                       |
|                                                                                             | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance                                                                                                                                                                                   | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres                                                                                                                                                                                                                | 40,26%                                                                                                                                                                          | 39,19%                                                                                                                                                                            | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                       |
|                                                                                             | 14. Expositions aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)                                                                                                  | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées                                                                                                                                                                                                                                | 0,00%                                                                                                                                                                           | 0,00%                                                                                                                                                                             | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                       |
|                                                                                             | PAI Social additionnel : Taux d'accidents                                                                                                                                                                                       | Taux d'accident au sein des sociétés concernées, en moyenne pondérée                                                                                                                                                                                                                                                                        | 0,00%                                                                                                                                                                           | 1,58%                                                                                                                                                                             | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                       |
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité                                         |                                                                                                                                                                                                                                 | Élément de mesure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Incidence année 2024                                                                                                                                                            | Incidence année 2025                                                                                                                                                              | Objectif & Commentaire                                                                                                                                   |
| Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux |                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                          |
| Environnement                                                                               | 15. Intensité de GES                                                                                                                                                                                                            | Intensité de GES des pays d'investissement (t CO2 / M PIB)                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 192,81                                                                                                                                                                          | 190,48                                                                                                                                                                            | Non pris en compte l'année passée<br>Pas d'objectif fixé pour le moment                                                                                  |
| Social                                                                                      | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales                                                                                                                                                         | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national                                         | 0,0%                                                                                                                                                                            | 0,0%                                                                                                                                                                              | Non pris en compte l'année passée<br>Pas d'objectif fixé pour le moment                                                                                  |
| Additionnel                                                                                 | PAI additionnel : Score moyen en matière d'inégalités de revenus                                                                                                                                                                | Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée de 0 à 100, 0 étant l'égalité parfaite                                                                                                                                                                                                       | 32,32                                                                                                                                                                           | 31,09                                                                                                                                                                             | Non pris en compte l'année passée<br>Pas d'objectif fixé pour le moment                                                                                  |



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence.

| Investissements les plus importants | Secteur    | % d'actifs | Pays     |
|-------------------------------------|------------|------------|----------|
| FORTIS                              | Banques    | 2,9%       | Belgium  |
| NOVO BANCO                          | Banques    | 2,6%       | Portugal |
| DOM Orchidee I Long/Short           | Fonds      | 2,2%       | France   |
| DOM Alpha Obligation Credit-Part I  | Fonds      | 1,9%       | France   |
| ETHIAS                              | Assurances | 1,8%       | Belgium  |



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

- *Quelle était l'allocation des actifs?*

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

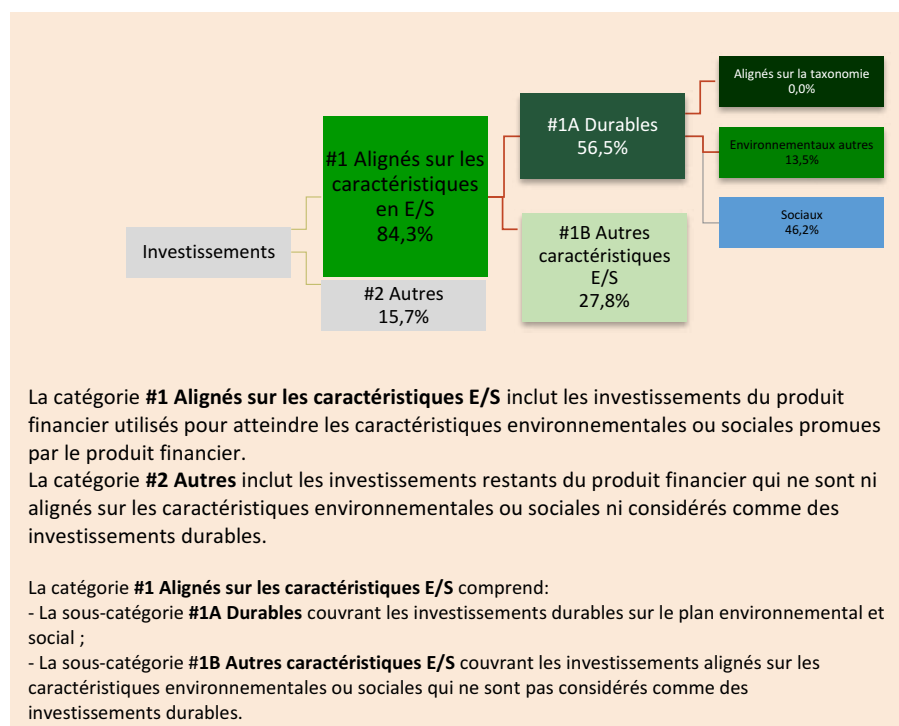
Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

#### Les activités habilitantes

permettent directement d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

#### Les activités transitoires

sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



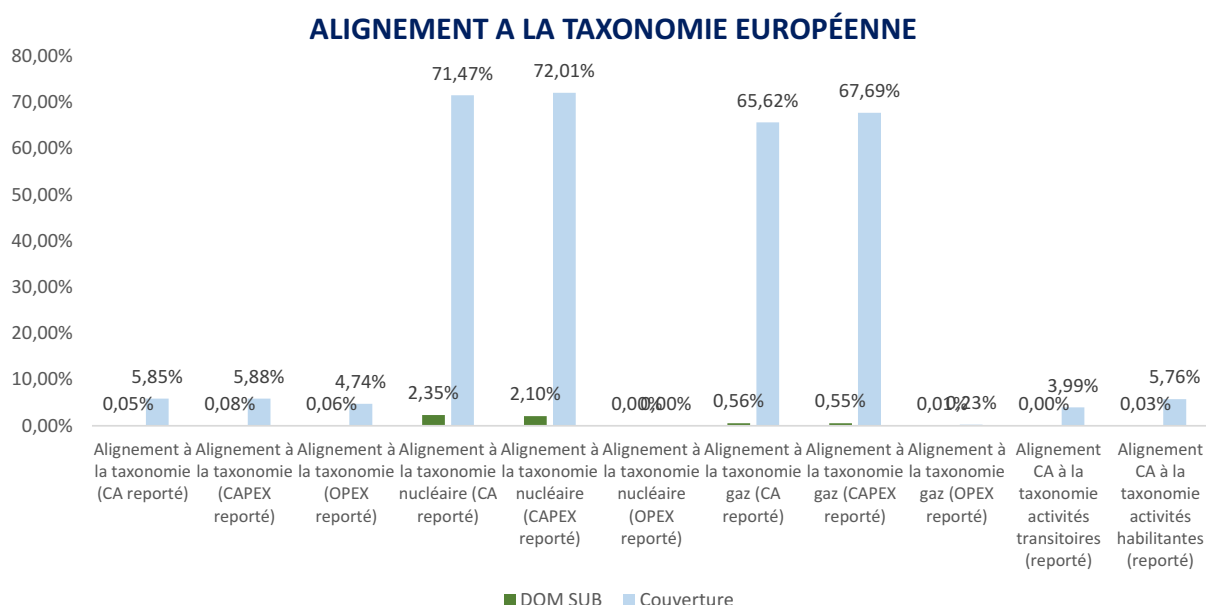
#### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

| Secteurs                            | Poids (%)    |
|-------------------------------------|--------------|
| <b>Technologie</b>                  | <b>0,0%</b>  |
| <b>Autres Financières</b>           | <b>6,1%</b>  |
| <b>Santé</b>                        | <b>0,0%</b>  |
| <b>Energie</b>                      | <b>0,0%</b>  |
| <b>Consommation discrétionnaire</b> | <b>0,0%</b>  |
| <b>Industrie</b>                    | <b>0,0%</b>  |
| <b>Banques</b>                      | <b>64,8%</b> |
| <b>Immobilier</b>                   | <b>0,0%</b>  |
| <b>Assurances</b>                   | <b>21,8%</b> |
| <b>Souverains et agences</b>        | <b>0,8%</b>  |
| <b>Matériaux</b>                    | <b>0,0%</b>  |

|                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| <b>Communications</b>       | <b>0,0%</b> |
| <b>Consommation de base</b> | <b>0,0%</b> |
| <b>Services</b>             | <b>0,0%</b> |
| <b>Industrie automobile</b> | <b>0,0%</b> |
| <b>Non classé</b>           | <b>0,0%</b> |
| <b>Liquidité</b>            | <b>6,6%</b> |



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?**



Il est important de préciser que ces données sont calculées uniquement avec les données disponibles et reportées par les entreprises. Le dénominateur de chaque alignement à la Taxonomie prend en compte uniquement les actions, les obligations et la part des fonds sur lesquels nous disposons de données sur ces indicateurs. Le taux de couverture doit donc être pris en compte aux regards des précédents calculs d'alignements à la Taxonomie.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

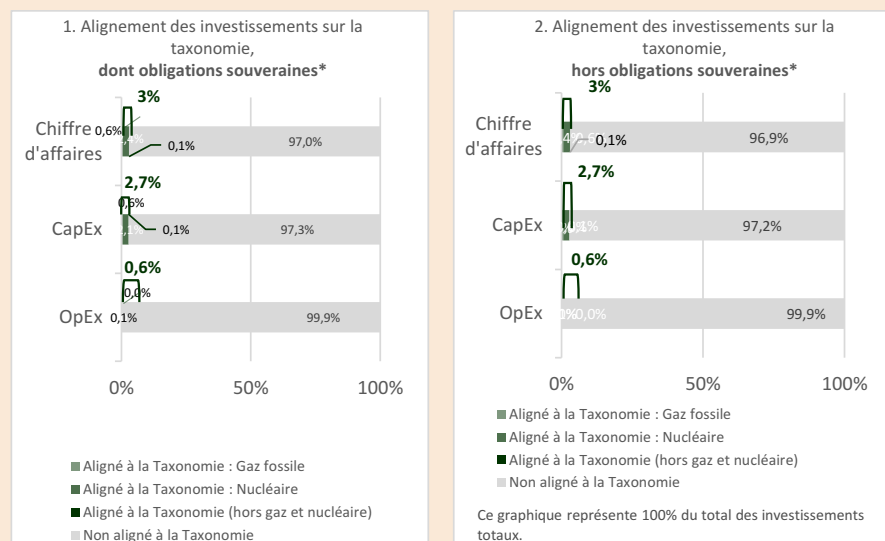
☒ Oui

☒ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Il est important de préciser que ces données sont calculées uniquement avec les données disponibles et reportées par les entreprises. Le dénominateur de chaque alignement à la Taxonomie prend en compte uniquement les actions, les obligations et la part des fonds sur lesquels nous disposons de données sur ces indicateurs. Le taux de couverture doit donc être pris en compte aux regards des précédents calculs d'alignements à la Taxonomie.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le chiffres d'affaires aligné aux activités transitoires et habilitantes était respectivement de 0% et 0,03%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le chiffres d'affaires aligné à la taxonomie européenne est passé au 31/12 de 1,0% à 0%.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE était de 12,4% l'année passée contre 13,5% cette année (31/12/2025).

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 47,7% l'année passée contre 46,2% cette année (31/12/2025).



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

La catégorie "Autres" regroupe les émetteurs n'ayant pas reçu de notation ESG, ainsi que les liquidités et les fonds non-transparisés ou la part non-couverte des fonds investis. Ainsi, aucune garantie environnementale ou sociale minimale ne s'applique à eux.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus de prise en compte des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusions, la gestion de controverses et/ou des actions d'engagement.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année qui ont concerné les portefeuilles de Dôm Finance. Il est disponible sur notre site internet.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

A titre de comparaison de performances extra-financières, le Fonds est comparé à son univers d'investissement. Cependant, aucun indice spécifique n'a été afin de déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***  
NA
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***  
NA
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***  
NA
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***  
NA

